



TOUTE L'ACTUALITÉ 2025 DE LA COMMUNE DE LAFITTE SUR LOT



Page 2

Le mot du maire

Le mot du maire



Page 3

Démographie

Page 4-8

Infos pratiques

Page 9-11

Les finances

Page 12-16

Les décisions du
Conseil Municipal

Page 17-19

Urbanisme
Elections

Page 20-35

Vie du village

Page 36-46

La vie associative

Page 47

A.F.R.

Page 48-51

Val de Garonne
Agglomération

Chères Lafittoises, chers Lafittois,

C'est toujours un plaisir de m'adresser à vous à l'aube d'une nouvelle année. C'est l'occasion de regarder ensemble le chemin parcouru et celui qui nous attend.

L'année écoulée a été riche en réalisations. Parmi elles, je veux citer un projet qui nous tenait particulièrement à cœur : la rénovation thermique de l'école élémentaire et de l'accueil périscolaire. Ces travaux, au-delà de l'amélioration du confort pour nos enfants et nos équipes éducatives, sont un engagement concret pour réduire notre consommation énergétique et préserver notre environnement. Ce sont des investissements utiles et durables.

Ces réussites, nous les devons à notre capacité à travailler ensemble : élus, agents communaux, partenaires, et vous, habitants, qui soutenez ces projets. C'est cette force collective qui fait la richesse de nos communes.

Aujourd'hui, je veux avant tout vous adresser mes vœux les plus sincères. Que 2026 soit pour chacune et chacun d'entre vous une année de santé, de bonheur et de réussites. Mais aussi une année où nous continuerons à avancer ensemble, avec confiance et détermination.

Nous le savons, nos communes rurales ont une qualité rare : celle de la résilience et du compromis. Dans un monde où tout semble parfois s'accélérer, où les tensions internationales sont vives en Ukraine et au Proche-Orient, nous avons la capacité de rester unis, de dialoguer et de construire ensemble.

Face à ces défis, notre réponse est simple : agir localement, créer du lien, bâtir un avenir serein pour nos enfants.

Alors, soyons fiers de ce que nous accomplissons ensemble. Continuons à faire vivre nos valeurs : la proximité et l'entraide. Car oui, malgré les incertitudes, nous avons toutes les raisons d'espérer et d'avancer.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2026, pleine de projets.

Benjamin FAGÈS

Bien à vous.

Éditeur : REPROLASER

Directeur de la publication :
Benjamin FAGÈS

Réalisation et rédaction :
Patricia GAVA

Crédit photos :

Jean-Charles SERVANT,
Président de
Photographiquement Votre
et Patricia GAVA adjointe

La rédaction des articles des
associations lafittoise est sous
leur responsabilité

Démographie 2025

ILS SE SONT UNIS

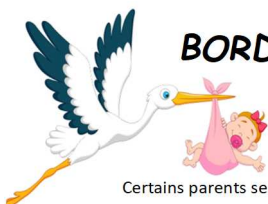
Le 24 mai, BRINIS Brigitte et COLMAGRO Gilles

Le 19 juillet, PAGE Fanny et DE LA FUENTE Alexis



BIENVENUS À....

BORDE Lizya, Sophie, Monique née le 11 septembre



Certains parents se sont opposés à la publication de la naissance de leur enfant dans les journaux ; en conséquence, ces naissances n'apparaîtront pas dans le journal communal.

ILS NOUS ONT QUITTÉS

EL GAMOUN Abdeslam, décédé le 9 janvier

PENILLA Germaine née GRIMAL, décédée le 16 mars

BOUSQUET Isabelle née BERTONI, décédée le 17 mars

DEMEAUX Paulette née JAURGOYHEN, décédée le 29 mars

ZAMPARO Claudine née JOUSSEAUME, décédée le 3 avril

BENIER Henri, Michel, Félix, décédé le 16 mai

PENILLA Charlie, Boris, Pierre, décédé le 29 mai

CINCA Oman, décédé le 27 juin

BRU Francis, décédé le 21 juillet

BULFONI Elio, décédé le 13 août

RIBES Bettina née DUGOUJON, décédée le 14 septembre



La commune de Lafitte sur Lot traite des données à caractère personnel vous concernant aux fins d'informer sa population de sa démographie (naissances, mariages et décès de 2025) au travers du journal communal annuel avec une page dédiée.

Ce traitement se fonde sur la mission d'intérêt public de la commune de Lafitte sur Lot.

Les données personnelles récoltées sont obligatoires.

Ces données sont destinées aux personnels et aux élus de la Commune de Lafitte sur Lot.

Les données ne seront pas conservées sur un autre support que le Registre d'état civil.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez du droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant, la rectification ou l'effacement de celles-ci, la limitation du traitement de vos données personnelles. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données (DPO), en justifiant votre identité par tout élément permettant d'attester de votre identité.

Par voie électronique : mairie@lafittesurlot.fr

Par courrier postal : Mairie de Lafitte sur Lot – 2 Place de la Mairie - 47320 LAFITTE SUR LOT

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).

Infos Pratiques

FORMALITÉS

ADMINISTRATIVES

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Vous accueillez « 21 rue Principale » à proximité des commerces
Du mardi au vendredi 9h – 12h15 et le samedi 9h – 12h

VOUS POUVEZ Y EFFECTUER

Toutes vos opérations bancaires habituelles :

- Versements, retraits (limité à 500€),
- Retrait espèce CB La Poste à partir de 20€,
- Dépôt de chèque
- Paiement CB (et sans contact).

Services postaux :

- Vente de timbres, affranchissements,
- Emballages Colissimo, lettre services +, enveloppes préaffranchies,
- Recommandés (en instance ou à envoyer)
- La Poste Mobile, vente téléphonie

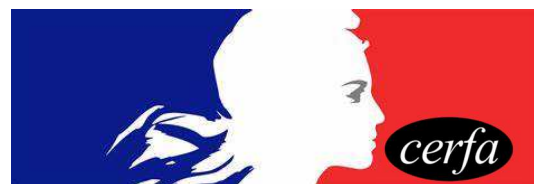
ÉVOLUTION TARIFAIRE COURRIER AU 01.01.2026

Poids jusqu'à	LETTRE VERTE (3 jours)	LETTRE SERVICES + (suivie 2 jours)
0 – 20 g	2.02 €	3.47 €
21 – 100 g	3.60 €	4.57 €
101 – 250 g	5.74 €	5.78 €
Lettre recommandée avec AR	8.20 €	
0 – 20 g International	2.25 €	



BIENVENUE

Vous venez d'arriver à Lafitte sur Lot, nous serions heureux de faire votre connaissance. Nous vous invitons à vous présenter à la Mairie.



ADMINISTRATIVES

EXTRAIT DE NAISSANCE

GRATUIT

À demander à la Mairie de Naissance
Indiquer la date - nom – prénom (nom de jeune fille pour les femmes mariées)
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse + copie de la pièce d'identité
Français nés à l'étranger : demande à effectuer au service central de l'Etat-Civil à Nantes.
Demande en ligne : <http://www.diplomatie.gouv.fr>

EXTRAIT DE MARIAGE

GRATUIT

À demander à la Mairie du mariage.
Indiquer la date du mariage - vos noms, prénoms.
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse plus la photocopie de la carte d'identité.

ACTE DE DÉCES

GRATUIT

À demander à la Mairie du lieu de décès ou lieu de domiciliation au moment du décès.
Indiquer la date du décès - nom - prénom.
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

LIVRET DE FAMILLE

À demander à la Mairie du lieu du mariage
En cas de perte, fournir l'état civil des conjoints et enfants.
Divorce : l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata.

EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE

Ministère de la justice :
107, rue Landereau - 44300 NANTES cedex
Fournir une copie du livret de famille, une enveloppe affranchie et libellée à votre adresse.
Pour l'obtenir plus rapidement : site internet www.cjn.justice.gouv.fr.

CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ

Il n'est plus délivré par la Mairie : s'adresser au Notaire.

DOSSIER MARIAGE

Guide des époux, mentionnant les pièces à fournir, est à retirer en mairie.
A retourner complet 2 mois avant la date de la cérémonie.

DOSSIER PACS

Guide à retirer en mairie, mentionnant les pièces à fournir et la procédure d'enregistrement.

CARTE DE SÉJOUR

Préfecture du Lot-et-Garonne

CARTE D'ÉLECTEUR

Gratuit

Pièces justificatives nécessaires :

* Le formulaire Cerfa 12669*02 téléchargeable en ligne ou à retirer en Mairie.

*Une pièce d'identité en cours de validité

*Un justificatif de domicile.

Mode de dépôt :

* À la Mairie du domicile. L'intéressé doit s'y rendre en personne, sinon, il peut établir une procuration au nom d'un tiers qui se chargera d'effectuer la procédure à sa place.

*Par courrier postal – le Cerfa dûment complété et signé et accompagné des justificatifs d'identité et de domicile.

*En ligne, via service-public.fr, le site officiel de l'administration française.



Infos Pratiques

ADRESSES UTILES

PHARMACIE

Brigitte GISCLARD
05.53.84.02.11

du lundi au vendredi

de 9h à 12h30
de 14h30 à 19h30

le samedi

de 9h à 12h30

Affichage des tours de garde
sur la porte de l'officine



DÉCHETTERIE DE CLAIRAC

	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
HORAIRES ÉTÉ du 15 juin au 31 août	8h-13h	8h-13h	8h-13h	8h-13h
HORAIRES MI-SAISON du 1 ^{er} mars au 14 juin du 1 ^{er} septembre au 31 octobre	14h-17h	9h-12h 14h-17h	9h-12h	9h-12h 14h-17h
HORAIRES HIVER du 1 ^{er} novembre au 28 février	14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h	10h-12h 14h-17h

Se munir de la carte déchetterie



La Région vous transporte

La ligne 444 du réseau Départemental

Assure les liaisons régulières entre :

Marmande, Tonneins, Clairac, Lafitte-sur-Lot
et Villeneuve-sur-Lot

SERVICE QUOTIDIEN et TARIF UNIQUE 2,30€

Manon MAHÉ

Ostéopathe D.O.
06.50.90.12.61

Isabelle MONETTA

Soins énergétiques
Reiki - Massages
06.46.42.15.93



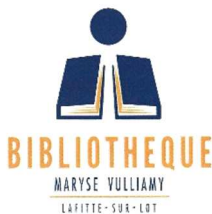
AGENCE POSTALE COMMUNALE

05.53.84.03.00



Du mardi au vendredi de 9h à 12h15
et le samedi de 9h à 12h

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



05.53.83.00.75

mardi 16h-18h
mercredi et samedi 10h-12h
E-mail : bilbliolafittesurlot@orange.fr



MAIRIE

Tél. 05.53.84.03.08

e-mail : mairie@lafittesurlot.fr

Ouvert au public

Du lundi au vendredi 9h – 12h

le samedi en alternance

(affichage à l'entrée et sur le site internet)

Salle des sports : 05.53.94.26.59

Garderie : 05.53.79.08.59 Maternelle : 05.53.84.04.24

Primaire : 05.53.84.37.74 Cantine : 05.53.88.72.07



Informations et Réservations au 05 64 63 00 47
contact@evalys-mobilites.fr
www.evalys-mobilites.fr
Facebook@Evalysmobilites

SE DÉPLACER EN BUS DE LAFITTE À TONNEINS

Réservez la veille pour le lendemain matin, le matin pour l'après-midi

Horaires de circulation

6h20 à 19h20

3 points d'arrêt à Tonneins

Place Zoppola, Gare SNCF, Ferron

0 547 497 497

Infos Pratiques

LOCATION SALLE DES FÊTES

ASSOCIATIONS TYPES DE MANIFESTATIONS	Lafitte-sur-Lot	Hors commune	Professionnels / Commerciaux
Avec restauration (ven. 10h → lun. 9h)	60 € (charges incluses)	180 € + 50 €/jour	380 € + 50 €/jour
Sans restauration (ven. 10h → lun. 9h)	40 € (charges incluses)	160 € + 50 €/jour	360 € + 50 €/jour
Jeux de société	40 € (charges incluses)	160 € + 50 €/jour	360 € + 50 €/jour
Bals (9h → lendemain 9h)	40 € (charges incluses)	160 € + 50 €/jour	360 € + 50 €/jour
Animations scolaires	Gratuit	160 € + 50 €/jour (sauf RPI)	—

PARTICULIERS TYPES D'ÉVÈNEMENTS	Habitants de la commune	Habitants extérieurs
Repas & mariages (ven. 10h → lun. 9h)	260 € + 50 €/jour	380 € + 50 €/jour
Réunions publiques (9h → lendemain 9h)	130 € + 50 €/jour	180 € + 50 €/jour

FRAIS APPLICABLES

- Table cassée, manquante ou dégradée : 150 €
- Chaise cassée, manquante ou dégradée : 80 €
- Lessivage de la salle : 40 €
- Dépôt de garantie location : 1 000 € (Trésor Public)
- Dépôt de garantie ménage : 700 € (Trésor Public)

Les Finances

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	903 942,94 €	Dépenses	476 955,22
Recettes	967 521,75 €	Recettes	354 202,58

Principales dépenses en investissement



145 485 €

Eglise Saint Sauveur



48 653 €

Aménagement du City Park



7 115 €

Installations jeux Place Peletane
et école élémentaire



6 015 €

Équipement TE47
(City Park et la Luque)



5 808 €

Restauration de la benne du
camion et achat broyeur



3 750 €

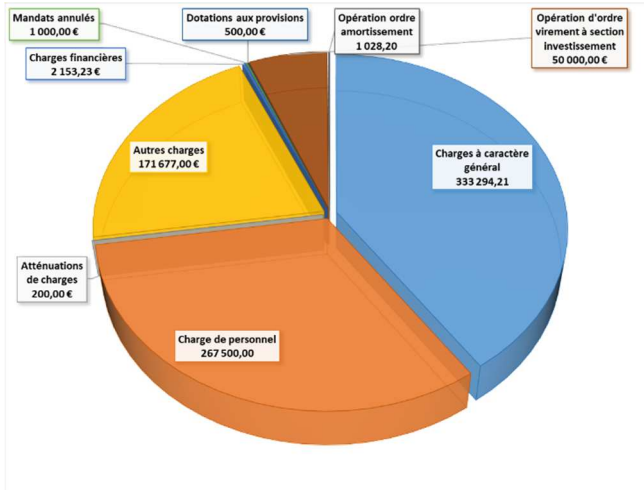
Colombarium

Les Finances

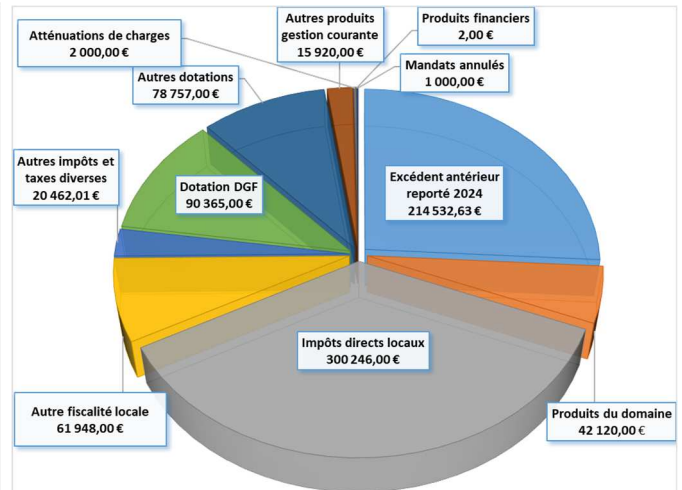
BUDGET PRIMITIF 2025

FONCTIONNEMENT

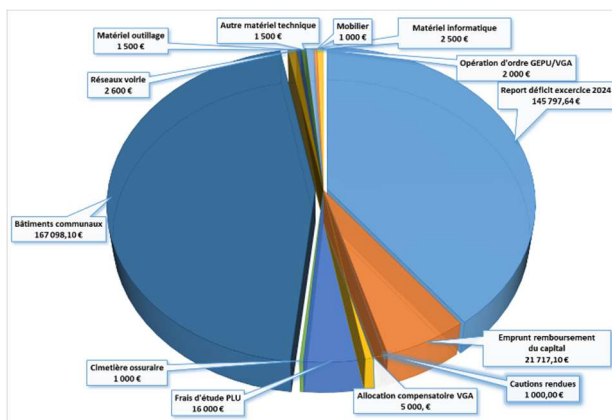
DÉPENSES 870 909,46 €



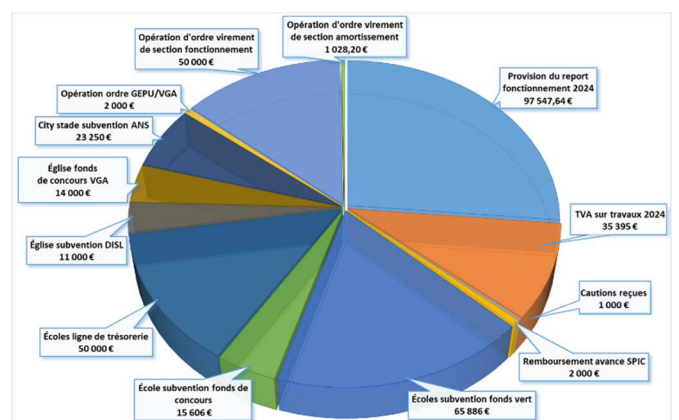
RECETTES 870 909,46 €



DÉPENSES 368 712,84 €



RECETTES 368 712,84 €



INVESTISSEMENT

Les Finances

RÉNOVATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

INTERVENANTS	MONTANTS TTC
DEKRA	1 008,00
A L'EAU CHARLEY	38 161,50
I.D.L.	32 599,74
PEREZ & FILS	37 689,78
PVR	11 200,80
TOTAL TTC (travaux et honoraires bureau de contrôle)	120 659,82

Ce projet de rénovation énergétique a pu voir le jour grâce au Fonds Vert, créé en 2023.

Ces travaux portant essentiellement sur la performance énergétique des bâtiments permettront d'améliorer les conditions d'apprentissage de nos écoliers et les conditions de travail des personnels.

Le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds Vert, a pour objectif de soutenir les projets de transition écologique portés par les acteurs locaux.

En 2023 et 2024, le Fonds Vert a permis de financer plus de 19 000 projets, représentant 3,6 milliards d'euros de subventions. Au total, plus de 13 000 porteurs de projets, répartis sur l'ensemble du territoire, ont bénéficié de cet accompagnement.

Le dispositif s'articule autour de trois axes majeurs :

- l'axe 1, dédié à l'amélioration de la performance environnementale ;
- l'axe 2, consacré à l'adaptation des territoires au changement climatique ;
- l'axe 3, visant l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Dans ce cadre, la mairie de Lafitte-sur-Lot a obtenu une subvention de 50 % du montant HT des travaux.



Déménagement et nettoyage



Visite de réception des travaux

Le Conseil Municipal

LES DÉCISIONS



SÉANCE DU 17 JANVIER 2025

Présentation du concept épicerie « api supérette »

Ces superettes, pensées pour les villages, sont en libre-service. Elles proposent environ 700 références à prix supermarché (sauf alcool). L'accueil se fait 24h/24, 7 jours/7.

Devis de travaux aux bâtiments communaux

Objet : Retrait et reprise de l'enduit mural abîmé.

- Bernard Banctel... 1 033.60 € HT, soit 1 240.32 € TTC

Objet : nettoyage, produit, remaniage, remplacement tuiles cassées. Bâtiments : remise, atelier, préau primaire, garderie et garages.

- EI CHARPENTE ADS..... 4 109.40 € HT (tva non applicable - art.293B du CGI)

Modification de la durée de travail d'un emploi à temps non complet à l'agence postale, inférieure ou égale à 10%

Ancienne durée hebdomadaire : 18 h / nouvelle durée hebdomadaire : 17,01 h

Proposition d'attribution de la gratuité d'une concession dans le cimetière St-sauveur, au titre de l'aide sociale

Le conseil municipal décide d'octroyer la gratuité temporaire d'une concession, de 2 m² au cimetière des Coudercs à compter du 25.11.2024, pour une durée de 30 ans.

Questions diverses :

Voyages scolaires : Le conseil municipal décide d'octroyer une participation financière de 50 € par élève.

Chantiers jeunes : La part restant à la charge de la commune est de 400€ par session en 2025. Le conseil municipal émet un avis favorable.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2025

Devis travaux et équipements :

Toitures des bâtiments communaux (devis 17/01/2025 réactualisés)

Entreprise Da Silva, pour un montant de 4 564€ HT, *tva non applicable - article 293B du CGCT* auquel s'ajoute l'achat du produit : 344,52 € HT soit 413.42 € TTC

Remplacement du PC poste serveur du secrétariat (comptabilité)

Entreprise Paupardin pour un montant total de 1 306.00 € HT qui comprend la fourniture du matériel, l'installation des données, la récupération des données existantes.

Protection sociale complémentaire - risque santé : participation à la consultation du CDG47

Révision du régime indemnitaire RIFSEEP mis en place le 15.12.2017 : suite à la modification de l'organigramme des services

Questions diverses :

Règlement de factures d'investissement avant le vote du budget :

Chapitre 21 article 2131..... pour un montant de 4 564€ article 2183..... pour un montant de 1 306 €

Syndicat intercommunal de transports scolaires :

Le conseil approuve l'adhésion des communes de Callonges et Verteuil d'Agenais.

Travaux chemin de Trop Espès

Objet : préparation, reprofilage et enduit bi-couche superficiel (316m²) : Montant : 2 143.30 € HT, soit 2 571.96 € TTC

Cinéma en plein air :

Le cinéma l'Utopie « écran Livradais » propose une séance en plein air, le samedi 17 juillet 2025, pour un montant de 650€.

Projet art floral : Mme Cassany de « Pétales Bohèmes », propose une activité « initiation à l'art floral » destinée aux classes petite et moyenne section de maternelle. Montant total : 360 €. Le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 50%, soit 180€.

Voirie : Nécessité d'installer un panneau « voie sans issue » à l'entrée du chemin de Sembel.

Le Conseil Municipal

LES DÉCISIONS



SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

Vote des documents budgétaires (budget principal et budget spic) :

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2024. Le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2024.

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 145 797.64 €
Fonctionnement	312 080.27 €
Résultat global	166 282.63 €

Le conseil municipal vote le budget 2025 :

Investissement	Dépenses.....	368 712.84 €
	Recettes.....	368 712.84 €
Fonctionnement	Dépenses.....	827 352.64 €
	Recettes.....	827 352.64 €

Fiscalité directe locale : vote des taux d'imposition 2025.

Taux de fiscalité directe locale de 2025, comme suit :

- pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 47.22 % ;
- pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 53.06 %.
- pour la Taxe d'Habitation : 9.33 %

Présentation des statuts du SIVU chenil Fourrière.

Le conseil ne se prononce pas sur la modification des statuts du SIVU proposée par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Chenil Fourrière du Lot et Garonne.

Motion pour l'Hôpital de Marmande pour le maintien d'un poste de directeur de plein exercice implanté localement, sur site.

Les élèves ont soumis quelques propositions pouvant améliorer leur quotidien notamment :

- Des porte manteaux supplémentaires dans les locaux scolaires
- Des caisses et des étagères pour des rangements supplémentaires
- Des jeux ludiques dessinés sur le bitume de la cour
- Une place PMR à proximité des écoles

Questions diverses :

Travaux de rénovation énergétiques des bâtiments scolaires choix des entreprises :

LOT	Entreprises	Montant € HT
Menuiserie	IDL - Dolmayrac (47)	27 166.45 €
Isolation	PEREZ - Buzet-sur-Baïse (47)	31 408.15 €
Electricité	A L'EAU CHARLEY - Bourran (47)	4 091.50 €
Chauffage	A L'EAU CHARLEY - Bourran (47)	23 711.95 €
Plomberie - vmc	A L'EAU CHARLEY - Bourran (47)	3 997.80 €
Peinture	PVR - Lafitte-sur-Lot (47)	9 334.00 €
	Total	99 709.85 €

Approbation des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité : renforcement du réseau et poste secteur « Terrefort près de Granges »

Le Conseil Municipal prend acte des travaux de construction d'une ligne de distribution électrique, réalisés sur le territoire de la commune, secteur « terrefort près de Granges ».

Cession d'un chemin rural :

Un particulier sollicite la commune afin que le chemin rural situé le long de l'ancienne voie ferrée de Roussannes lui soit cédé. Afin de pouvoir donner un avis, le Conseil Municipal souhaite que ce dernier puisse prendre à sa charge les frais afférents à la procédure de cession (enquête publique, arpentage...)

Le Conseil Municipal

LES DÉCISIONS



SÉANCE DU 23 MAI 2025

Projet de serres photovoltaïques sur la commune : présentation par la société Reden Solar

Le Conseil Municipal émet un avis de principe, favorable au projet présenté.

Devis pour réfection toiture de la Tour Clocher de l'Eglise.

L'assemblée décide de retenir le devis de l'entreprise ABZing, pour un montant de 2 750.00 € HT, soit 3 084.00 € TTC

PLU : création d'un STECAL.

L'assemblée approuve la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL) sur une parcelle située en zone A du PLU, au lieudit Coudret (cadastrée ZH 101).

Questions diverses :

Cession d'un chemin rural :

Le conseil municipal décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural

Motion relative à la stérilisation des chats domestiques :

Après avoir entendu et débattu, le conseil municipal approuve la présente motion à l'unanimité.

Défense de la chasse régionale à haute valeur patrimoniale et culturelle de la palombe aux pantès dans le 47 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 7 voix Pour, 1 Contre et 1 Abstention

Opération broyage :

Organisée le mercredi 11 juin 2025 au terrain communal de « Bordeneuve » pour broyer les déchets verts déposés par la commune et certains administrés. Montant de la prestation : 258 € la journée .

Représentation des communes au sein du bureau de VGA :

Le Conseil Municipal opte pour un ACCORD LOCAL de représentation des communes au sein de Val de Garonne Agglomération, octroyant 79 sièges à l'assemblée.

SÉANCE DU 27 JUIN 2025

Projet superette API : évolution des conditions du projet

Le conseil municipal prend acte des étapes et points essentiels à la réalisation de ce projet et émet un accord de principe pour poursuivre l'étude de faisabilité d'un tel projet.

Présentation du bilan d'activités 2024 de VGA

Le conseil municipal prend acte de la présentation et approuve l'ensemble des points portés au bilan d'activités 2024.

Questions diverses :

Extinction éclairage public :

Le conseil municipal décide de prolonger l'éclairage public d'une heure (de 22h à 23h).

Droits des animaux :

Mme Gava propose d'afficher « les droits de l'animal » dans la salle du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

SÉANCE DU 29 AOÛT 2025

Instauration d'une amende administrative pour dépôts sauvages

Le conseil municipal décide d'instaurer une amende administrative pour toute personne, auteure d'un dépôt sauvage et fixe le montant de l'amende administrative forfaitaire à 150 € pour le nettoyage et l'enlèvement

Virement de crédits en section d'investissement

Objet : reversement FCTVA - installation photovoltaïque

Diminution de crédits..... art 2158 - 920 € Augmentation des crédits..... art 10222 + 920 €

Travaux au logement de l'école

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les devis présentés :

par l'entreprise A l'Eau Charley pour un montant de 860 € HT, soit 946 € TTC,

par l'entreprise PV pour un montant de 8 869.80 € HT, soit 9 756.78 € TTC,

par l'entreprise Delta Déco pour un montant de 5 027.84 € HT, soit 5 530.62 € TTC,

Le Conseil Municipal

LES DÉCISIONS



Devis pour remplacement du poste informatique de l'accueil de la Mairie

Le conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise PAUPARDIN pour un montant total de 1 380 € HT qui comprend la fourniture du matériel, l'installation des données, la récupération des données existantes.

Devis TE47 pour pose d'horloges connectées sur postes d'éclairage public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le devis n° 25/01, établi par le syndicat TE47 relatif à la pose d'horloges connectées et fixe la contribution de la commune au financement des dépenses à hauteur de 1 155.20 € HT, avec un règlement sur un exercice unique.

Chemin de « Trop Espès »

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 2 547.50 € (représentant 50% du montant HT des travaux) à l'Association Foncière de Remembrement de Lafitte-sur-Lot, pour la réfection du chemin de Trop Espès, cadastré ZL14, desservant des habitations.

Questions diverses :

Relogement temporaire d'un locataire :

Le conseil décide que pendant la durée des travaux, du 1er septembre 2025 au 31 octobre 2025, le loyer du logement situé au « 1 rue Principale » à Lafitte-sur-Lot ne sera pas exigible. La locataire sera exonérée du paiement du loyer durant toute la période d'inaccessibilité du logement.

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2025

Délégation de la compétence GEPU pour 2026

Le conseil précise que le budget alloué à cette compétence sera, pour l'année 2026, de 0.00 € TTC en fonctionnement, et de 1000 € TTC en investissement.

Cimetière Saint-Sauveur : reprises des concessions funéraires

Le Conseil Municipal décide la reprise des 87 concessions abandonnées.

Délégation de l'admission en non-valeur des créances locales de faible montant au Maire

Le conseil municipal décide de donner délégation à monsieur le Maire, dans la limite du montant maximum de 100 euros, de décider de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables proposées par le comptable public.

Devis pour entretien annuel des hottes professionnelles

Le conseil approuve le choix de l'entreprise AQUITAINE SERVICES pour un montant annuel de 600.00 € HT, soit 720.00 € TTC, selon les conditions portées au devis.

Présentation d'un projet d'ombrières solaires

Donne son accord de principe pour la poursuite d'une étude relative à l'installation de panneaux et ombrières photovoltaïques en privilégiant l'autoconsommation et décide de retenir uniquement les sites suivants pour la poursuite de l'étude : le fond du parking avec une ombrière simple, les deux terrains extérieurs (city et tennis), la toiture de la salle des sports.

Modification des statuts TE47 :

Le Conseil Municipal approuve la modification proposée des statuts de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne.

Présentation du rapport d'activité 2024 de TE47 :

Le Conseil Municipal du rapport d'activité de l'année 2024 de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne.

Questions diverses :

Approbation du renouvellement de la convention territoriale globale pour 2025-2029 :

Le conseil décide d'approuver le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029, telle qu'adoptée par le Conseil Communautaire de Val de Garonne agglomération le 19 juin 2025.

Appel à la libération du journaliste Lot-et-Garonnais Christophe Gleizes

Le Conseil Municipal de Lafitte sur Lot s'associe à la démarche portée par la ville d'Agen et l'Association des Maires de Lot-et-Garonne pour voter une motion afin de réclamer la libération de Christophe Gleizes et ainsi alerter le Président de la République, le Premier Ministre et le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de la situation d'un lot-et-garonnais, emprisonné injustement par le régime algérien.

Chemin rural :

Un exploitant agricole, propriétaire de serres dans le secteur de "Terre Fort Près de Granges", souhaite acquérir une partie du chemin rural qui traverse son exploitation.

Le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable à la demande du riverain tendant à l'acquisition d'une portion du chemin rural de Terrefort.

Le Conseil Municipal

LES DÉCISIONS



SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

OUVERTURE DU RISQUE « SANTE » DES AGENTS

Celle-ci devient obligatoire à compter du 1er janvier 2026.

Le Conseil à l'unanimité : décide de ne pas adhérer à la convention conclue entre le CDG et la MNT.

Après un vote (9 voix pour 20 € / 2 voix pour 15 € / 2 abstentions) fixe le montant de la participation à 20 € bruts par agent et par mois, dans le cadre de la labellisation.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « RETRAITE CNRACL » AVEC LE C.D.G. 47

Le Conseil, à l'unanimité, décide de renouveler à la convention « Retraite CNRACL » mise en œuvre par le CDG 47, à compter du 1er janvier 2026 pour 3 ans. Montant de la contribution commune : 165€/an.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Objet : apurement des frais d'études PLU : Dépenses : art 202 (041)..... 713.12 €
Recettes : art 203 (041)..... 713.12 €

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

Après présentation des éléments constitutifs du PADD, le Conseil, conformément aux dispositions légales, débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

DEMANDE DE SUBVENTION : AMENDES DE POLICE 2026

Objet : travaux de marquage au sol sur les rues et les parkings de la commune, pour renforcer la sécurité des usagers de la route et des piétons,

Le Conseil sollicite une subvention auprès du Conseil départemental au titre du produit des amendes de police pour l'année 2026, pour un montant de 996 € (40% du montant HT des travaux).

Vous pouvez consulter l'intégralité des délibérations du conseil municipal en mairie ou à sur le site : lafittesurlot.fr



Urbanisme

PETIT GUIDE PRATIQUE

L'urbanisme et ses obligations légales... Vaste sujet.

Que peut-on faire ou ne pas faire sans déclaration ? Nul n'est censé ignorer la loi, ni l'enfreindre. En matière d'urbanisme, c'est s'exposer à des sanctions (amendes, remise en l'état des lieux, démolition de construction...). Mieux vaut prévenir que guérir...



PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour tout projet de construction neuve ou extension d'un bâtiment existant, le service urbanisme renseigne sur la faisabilité réglementaire de votre projet : le zonage, la réglementation, les zones inondables, les zones de défrichement... L'intervention d'un architecte est obligatoire pour toute construction ou extension de plus de 150 m² de surface de plancher, ainsi que pour tout projet déposé par une personne morale.

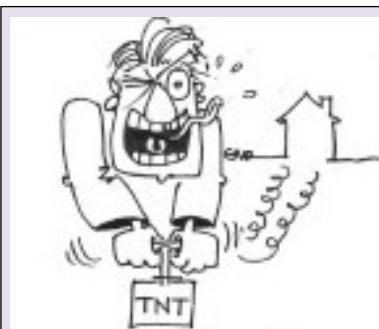
PERMIS D'AMÉNAGER

Il concerne notamment les programmes d'au moins 2 lots avec des voies ou espaces communs.



DÉCLARATION PRÉALABLE

Elle est obligatoire pour toute modification concernant l'aspect extérieur de votre bien : toiture, façades, ouvertures, menuiseries, pose de climatisation... mais également : clôture, piscine, balcon, extension... et encore : changement de destination, abattage d'arbres, division de terrain... Le CAUE a élaboré des fiches conseils en partenariat avec l'Architecte des Bâtiments de France permettant ainsi d'orienter vos choix afin que notre cœur de village conserve harmonie et authenticité.



PERMIS DE DÉMOLIR

Pour toute démolition, partielle ou totale, un permis de démolir est exigé pour les immeubles qui se situent dans le périmètre des Monuments historiques soumis aux prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France (dans un rayon de 500 m autour du château)

CERTIFICAT D'URBANISME

Il existe deux types de certificat d'urbanisme

Le **CUA** : déposé à titre d'information sur les règles applicables à la parcelle.

Le **CUB** : qui indique la faisabilité de la réalisation de l'opération projetée.

DÉCLARATION OBLIGATOIRE DES PUIITS ET DES FORAGES

Tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet à la mairie. Cette obligation a été votée car les forages et puits sont des sites potentiels de pollution de nappe phréatiques. Les nouveaux



forages sont soumis à un régime de déclaration, ou d'autorisation, en fonction du débit prévisionnel et doivent être déclarés au moins un mois avant le début des travaux. Rappelons qu'un éventuel raccord de l'eau puisée à réseau domestique doit être fait avec prudence et selon des normes techniques strictes, afin de ne pas risquer de polluer le réseau de distribution d'eau potable de la commune.



LE PLAN LOCAL D'URBANISME, LE CADASTRE, LES DÉLAIS D'INSTRUCTION...

Délais d'instruction à compter de la réception du dossier complet.

- PERMIS DE CONSTRUIRE : 2 mois, portés à 3 si périmètre des Bâtiments de France

- DÉCLARATION PRÉALABLE : 1 mois, porté à 2 si périmètre des Bâtiments de France

Le PLU et tous les imprimés d'urbanisme sont disponibles en mairie.




AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Le défrichement consiste à mettre fin à la destination forestière d'un terrain en détruisant ou pas son état boisé. Une autorisation préalable est alors obligatoire, sous peine de sanctions (à déposer à la DDTM)


Urbanisme

PETIT GUIDE PRATIQUE



LA CONSTRUCTION D'UN ABRÍ DE JARDIN

Pour une surface de plancher supérieure à 20m², il faut déposer un permis de construire. Pour une surface inférieure ou égale à 5 m² aucune démarche n'est nécessaire. En revanche, pour ceux dont la surface est comprise entre 5 et 20 m², une déclaration préalable de travaux est obligatoire. Quelle que soit la démarche, il faut également consulter le règlement du PLU.



ENTRETIEN DES HAIES LE LONG DES VOIES PUBLIQUES

Les arbres, haies, branches... de propriétés privées qui débordent sur les voies communales et les chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies par les propriétaires des plantations. Les riverains doivent élaguer les branches ou abattre les arbres morts qui menacent de tomber sur ces voies. Sur les trottoirs, les plantations et bacs à fleurs ne doivent pas gêner la circulation des usagers. Rappelons que l'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident. Faute d'exécution la commune peut les obliger à effectuer les travaux.

Quelles autorisations pour quels travaux ?

Déclaration préalable, permis de construire ?

En fonction des travaux que vous envisagez dans votre maison, les démarches et autorisations diffèrent



- 1 Cheminée → DP
- 2 Toit, tuiles → DP
- 3 Fenêtre de toit → DP
Type Velux
- 4 Panneaux photovoltaïques → DP
Sur toit
- 5 Fenêtre, porte-fenêtre, volet, garde-corps → DP
Création, changement
- 6 Carport, garage indépendant de l'habitation → DP
< 20 m²
→ PC
> 20 m²
- 7 Façade, isolation extérieure, ravalement, bardage → DP
- 8 Bloc pompe à chaleur ou climatisation en façade → DP
- 9 Portail, portillon → DP
- 10 Véranda, terrasse couverte → DP
de 0 à 40 m²
→ PC
> 40 m²
- 11 Terrasse non couverte de plain-pied sans surélévation → X
Quelle que soit la surface
En secteur ABF* → DP
- 12 Terrasse surélevée → DP
< 40 m²
→ PC
> 40 m²
- 13 Clôture → DP
- 14 Piscine enterrée ou hors sol → X
< 10 m²
→ DP
< 10 m² en secteur ABF*
→ DP
de 10 à 100 m² non couverte
→ DP
avec couverture de - 1,80 m de haut
→ PC
avec couverture de + 1,80 m de haut
- 15 Serre → X
< 5 m²
→ DP
< 5 m² en secteur ABF*
→ DP
< 2000 m² et hauteur comprise entre 1,80 et 4 m
- 16 Arbre → DP
Coupe et élagage en secteur ABF*
- 17 Abri de jardin, pool house, cabane → X
< 5 m²
→ DP
de 5 m à 20 m²
→ PC
> 20 m²
- 18 Appentis → X
< 5 m²
→ DP
de 5 m à 20 m²
→ PC
> 20 m²
- 19 Extension, aménagement de combles, espace habitable supplémentaire → DP
< 40 m²
→ PC
> 40 m²

X ANCUCE FORMALITÉ
 DP DÉCLARATION PRÉALABLE
 PC PERMIS DE CONSTRUIRE

*Architecte des Bâtiments de France

INFORMATION MUNICIPALE

CHANGEMENT DE MODE DE SCRUTIN

AUX PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026
POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

➔ Une loi votée en avril 2025 a modifié le mode d'élection du conseil municipal de la commune.

Qu'est-ce qui va changer pour moi, en tant qu'électeur ?

1 Les candidats devront déposer une liste paritaire et respecter une alternance homme / femme, ou inversement.



2 Les électeurs ne pourront plus utiliser le panachage, c'est-à-dire rayer certains candidats ou les remplacer par d'autres.



ATTENTION

Chaque bulletin de vote barré ou modifié sera déclaré comme NUL

La vie du Village

L'ÉCOLE ET VOS ENFANTS

ÉCOLE MATERNELLE

Mme Virginie LASSUS

Aidée par Mme Marina CORDEIRO, ATSEM

ÉCOLE PRIMAIRE

Mme Fanny DE OLIVEIRA

Aidée par Mme Caroline DENAULES

Mme Nathalie GUALCO

M. Nicolas LASSUS



Pour la rentrée 2025/2026

l'effectif total du RPI

Totalise 101 élèves, soit

80 enfants à Lafitte sur Lot

21 enfants à Lacépède

La clôture de l'année scolaire 2024/2025 a été marquée par la représentation de la Bonhommie, un spectacle de grande qualité donné par nos 108 élèves. La salle des fêtes s'est toutefois révélée insuffisante pour accueillir l'ensemble du public.

Les activités pédagogiques et les sorties scolaires menées au cours de l'année :

- Visite culturelle au musée du Louvre d'Aiguillon,
- Le théâtre à Marmande,
- Le marché de Noël,
- L'atelier fleurs à la maternelle,
- La découverte de la BD à Clairac,
- Les visites de la Mairie, de l'hôtel du département et de l'Assemblée Nationale à Paris.

Comme chaque année, les élèves ont profité des emprunts des livres à la bibliothèque municipale et de séances de piscine pour les classes du primaire.

Durant le premier semestre de l'année scolaire 2025-2026, les classes de Fanny et de Nathalie ont pris part aux Journées du Patrimoine, au cours desquelles elles ont découvert plusieurs monuments emblématiques du village.

Les écoliers ont également rencontré la capitaine de frégate Armelle Lagrange, venue présenter la symbolique du Bleu de France, retracer son parcours dans la Marine nationale et rappeler aux élèves l'importance du devoir de mémoire ainsi que des commémorations du 11 novembre et du 8 mai.

Début décembre les écoliers de la maternelle au CM1 ont pu s'initier à l'astronomie avec la visite d'un planétarium itinérant. Les enfants ont pénétré sous le dôme magique où la nuit étoilée s'est animée rien que pour eux.

Un immense merci à l'équipe enseignante, à l'amicale laïque, à nos agents et à nos élus qui, par leur dévouement et leur bienveillance, contribuent chaque jour à offrir une vie plus douce, plus attractive et plus sereine à tous nos enfants.

La mairie a reconduit le partenariat avec l'amicale laïque de Tonneins qui assure l'animation de la garderie et de la cantine.

Léomant Martine, Adjointe aux écoles.

Le budget annuel alloué à l'école maternelle et primaire de Lafitte sur Lot est de 5 500 €.

Ce budget sert à l'achat de toutes les fournitures scolaires.

La vie du Village

CHANTIERS JEUNES

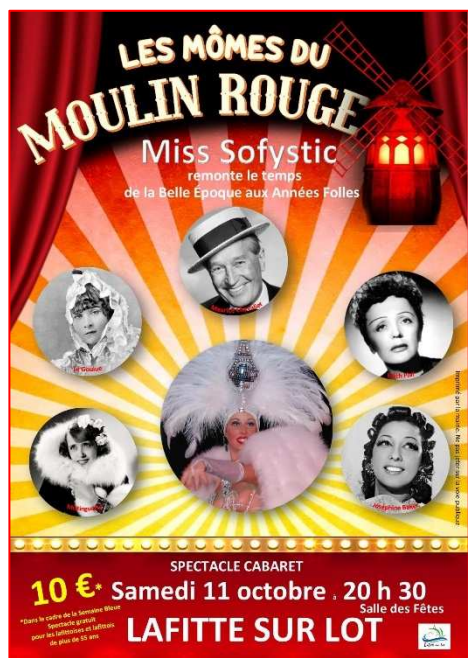
Participer à un chantier jeune c'est vivre une expérience collective autour d'un projet d'intérêt général et bénéficier d'une rétribution financière !

- C'est quoi ? : 1 semaine (découpée en deux temps en demi-journées) avec des ateliers éducatifs pour remplir une mission spécifique de la structure d'accueil et des moments d'activités sportives, culturelles et de cohésion sociale.
- C'est quand ? : Sur les périodes de vacances été et automne !
- C'est pour qui ? : Jeunes de 11 à 17 ans venant de Lafitte sur Lot et de l'Agglomération.
- Quelle rétribution financière ? : une bourse de 75 € la semaine

Ces chantiers sont animés par l'amicale laïque de Tonneins et soutenus par Val de Garonne Agglomération, la CAF et la commune



La vie du Village LA SEMAINE BLEUE



Deuxième édition de la **Semaine Bleue**, semaine spécialement dédiée à nos seniors. De 60 ans et plus.

Du lundi 6 octobre au vendredi 10 octobre, le bus de l'UNA 47 a stationné sur le parking de la salle des fêtes. De nombreuses animations ont été proposées : Yoga du rire, gym douce, atelier beauté, atelier de sécurité routière, sophrologie, réflexologie, art-thérapie et atelier créatif.

Le samedi soir, une soirée cabaret « Les mômes du Moulin Rouge » a rassemblé un large public, et le dimanche, était proposé le traditionnel thé dansant, accompagné de l'orchestre Jean-Paul Albert.

Un immense merci aux intervenants ainsi qu'au chauffeur du bus de l'UNA 47 pour leur professionnalisme et leur gentillesse.

Rappelons que cette semaine est totalement gratuite pour les lafittoises et lafittois de plus de 60 ans.

La vie du Village

LE REPAS DES AÎNÉS

Le conseil municipal a convié les personnes âgées de 70 ans et plus à un repas gourmand le samedi 18 janvier 2025 à midi à la salle des fêtes.

Environ 80 personnes ont répondu à l'invitation de l'équipe municipale.

Le groupe des « Ans Chantés » de Bourran a assuré l'animation.



Les convives ayant particulièrement apprécié le rendez-vous du repas des aînés ainsi que la qualité du menu, il a été décidé de renouveler cet événement, non pas en 2026 comme initialement prévu, mais dès le 13 décembre 2025, en raison d'un calendrier 2026 déjà très chargé. Lors de ce dernier repas, 80 personnes ont répondu présentes et ont pleinement apprécié ce moment convivial, entièrement organisé, préparé et servi par les élus.



MENU*

Apéritif festif

Foie gras sur toast,
accompagnée d'une fine salade de mesclun

Paupiette de volaille fondante, nappée d'une sauce onctueuse
aux champignons, avec son écrasé de pomme de terre parfumé

Assortiment de fromages affinés

Bûche de Noël aux saveurs gourmandes et festives

Vin rouge AOC Marmandais

Vin rosé AOC Marmandais

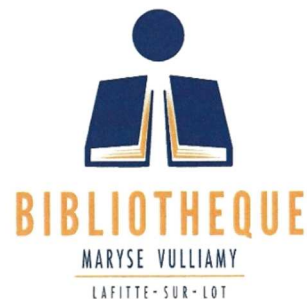
Café

Clairette de Die

*Sous réserve de modification indépendante de notre volonté

La vie du Village

LA BIBLIOTHÈQUE



😊 Toute l'équipe vous souhaite une excellente année 2026 !

📖 Services et Ressources à votre Disposition

- **Catalogue en ligne** : Depuis 2020, vous pouvez consulter notre catalogue informatisé et réserver vos livres directement en ligne : <http://mabib.fr/biblio47>
- **Achat de nouveautés** : Grâce au budget annuel de 500€ de la Mairie (que nous remercions vivement) et à vos dons, nous pouvons régulièrement enrichir nos collections avec les dernières sorties, les prix littéraires et les romans des auteurs du Salon du livre.
- **Prêts départementaux** : La Bibliothèque Départementale nous renouvelle deux fois par an un prêt d'environ 300 livres.
- **Réservation** : Si l'ouvrage que vous cherchez n'est pas chez nous, nous pouvons le réserver gratuitement auprès de la Bibliothèque Départementale.
- **Suggestions** : N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions d'achat si vous ne trouvez pas votre bonheur !
- **Nouveautés** : Depuis novembre, venez découvrir dans nos rayonnages les romans des auteurs ayant participé à la 3ème édition de notre Salon Lafitte Bouquine.

🗣️ Animations en Partenariat avec l'Association les 4 Saisons

Nous continuons de vous proposer diverses animations :

- **Bouquiner en chœur** : Moment d'échanges sur nos lectures tous les **3èmes jeudis et dimanches du mois**.
- **Rencontres Auteurs**.
- **Braderies de livres d'occasion**.
- **Salon du livre Lafitte Bouquine** : Réservez déjà la date pour la prochaine édition : Dimanche 18 octobre 2026.

Nous vous accueillons :

- **Mardi de 16h à 18h**
- **Mercredi de 10h15 à 12h**
- **Samedi de 10h à 12h**

Ces horaires peuvent être modifiés.



Une équipe dynamique pour vous accueillir : Marie, Catherine B., Catherine F., Gill, Phil, Angélique, Aline, Martine, Dammaris, Alizée, Tina

Un grand merci aux Bénévoles pour leur temps, et leur implication !

💡 Appel aux Bénévoles : Nous avons besoin de vous !

Nous recherchons activement des bénévoles pour aider à assurer les heures d'ouverture de la bibliothèque.

- **Votre engagement** : Un ou deux samedis par mois (seulement 2 heures).
- **Contactez-nous** si vous avez un peu de temps libre !

Pour nous suivre :

Facebook : bibliothequelafitte

Pour nous contacter (suggestions, bénévolat, questions) :

bilbiolafittesurlot@orange.fr



MA COMMUNE, MES JOURS DE COLLECTE

Attention, notez bien vos nouveaux jours de collecte !

	COLLECTE DU BAC GRIS	COLLECTE DU BAC JAUNE
AGMÉ	Lundis des semaines bleues	Vendredis des semaines blanches
BEAUPUY	Judis des semaines bleues	Mercredis des semaines blanches
BIRAC-SUR-TREC	Mercredis des semaines bleues	Mardis des semaines blanches
CALONGES	Vendredis des semaines bleues	Judis des semaines blanches
CASTELNAU-SUR-GUPIE	Vendredis des semaines bleues	Mercredis des semaines bleues
CAUBON-SAINT-SAUVEUR	Judis des semaines bleues	Mercredis des semaines blanches
CAUMONT-SUR-GARONNE	Vendredis des semaines blanches	Vendredis des semaines bleues
CLAIRAC CENTRE-VILLE	Tous les judis	Tous les lundis
CLAIRAC EXTÉRIEUR	Judis des semaines blanches	Lundis des semaines blanches
COCUMONT	Mercredis des semaines bleues	Vendredis des semaines bleues
COUTHURES-SUR-GARONNE	Lundis des semaines bleues	Mercredis des semaines bleues
ESCASSEFORT	Lundis des semaines bleues	Vendredis des semaines blanches
FAUGUEROLLES	Mercredis des semaines bleues	Mardis des semaines blanches
FAUILLET	Mercredis des semaines bleues	Lundis des semaines bleues
FOURQUES-SUR-GARONNE	Vendredis des semaines blanches	Vendredis des semaines bleues
GAUJAC	Lundis des semaines bleues	Vendredis des semaines bleues
GONTAUD-DE-NOGARET	Vendredis des semaines blanches	Mardis des semaines blanches
GRATELOUP-SAINT-GAYRAND	Judis des semaines bleues	Lundis des semaines bleues
JUSIX	Vendredis des semaines bleues	Mercredis des semaines blanches
LAFITTE-SUR-LOT	Lundis des semaines bleues	Lundis des semaines blanches
LAGRUIÈRE	Vendredis des semaines bleues	Judis des semaines blanches
LAGUPIE	Lundis des semaines blanches	Mercredis des semaines bleues
LONGUEVILLE	Vendredis des semaines blanches	Mardis des semaines blanches
LE MAS-D'AGENAIS	Vendredis des semaines blanches	Judis des semaines blanches
MARCELLUS	Mardis des semaines blanches	Mercredis des semaines bleues

	COLLECTE DU BAC GRIS	COLLECTE DU BAC JAUNE
MARMADE CENTRE-VILLE	Tous les mardis et vendredis	Tous les mercredis
MARMADE PAVILLONAIRE ET EXTÉRIEUR	Mardis des semaines blanches	Mardis des semaines bleues
MAUVEZIN-SUR-GUPIE	Judis des semaines bleues	Mardis des semaines blanches
MIELHAN-SUR-GARONNE	Vendredis des semaines bleues	Mercredis des semaines bleues
MONTPOUILLAN	Mardis des semaines blanches	Vendredis des semaines bleues
PUYMECLAN	Lundis des semaines bleues	Vendredis des semaines blanches
SAINT-AVIT	Mercredis des semaines blanches	Mercredis des semaines blanches
ST-BARTHÉLEMY-D'AGENAIS	Lundis des semaines bleues	Vendredis des semaines blanches
SAINTE-BAZEILLE CENTRE-VILLE	Tous les lundis	Mercredis des semaines blanches
SAINTE-BAZEILLE EXTÉRIEUR	Lundis des semaines bleues	Mercredis des semaines blanches
SAINT-MARTIN-PETIT	Vendredis des semaines bleues	Mercredis des semaines blanches
SAINT-PARDOUX-DU-BREUIL	Vendredis des semaines blanches	Vendredis des semaines bleues
SAINT-SAUVEUR-DE-MIELHAN	Vendredis des semaines bleues	Judis des semaines bleues
SAMAZAN	Mercredis des semaines bleues	Judis des semaines bleues
SÉNESTIS	Vendredis des semaines bleues	Judis des semaines bleues
SEYCHES	Mercredis des semaines blanches	Mardis des semaines blanches
TAILLEBOURG	Vendredis des semaines blanches	Mardis des semaines blanches
TONNEINS CENTRE-VILLE	Tous les lundis	Tous les judis
TONNEINS EXTÉRIEUR	Lundis des semaines blanches	Judis des semaines blanches
VARÈS	Judis des semaines blanches	Lundis des semaines bleues
VILLETON	Vendredis des semaines bleues	Lundis des semaines blanches
VIRAZEIL	Mercredis des semaines bleues	Vendredis des semaines blanches

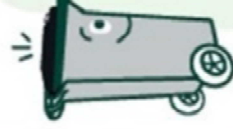
LE 2 FÉVRIER :

la collecte évolue !

La fréquence de collecte du bac gris s'adapte à la baisse de production de déchets ménagers, avec :

- un passage tous les 15 jours pour les zones pavillonnaires et rurales,
- un passage en moins par semaine pour les zones urbaines.

Conséquence : vos jours de collecte changent. La fréquence du bac jaune reste la même.



Pour faciliter la bascule et éviter une trop longue attente entre deux collectes certaines communes bénéficieront d'un rattrapage du **BAC JAUNE LE SAMEDI 31 JANVIER**.

Sont concernées : Caumont-sur-Garonne, Cocumont, Faulillet, Fourques-sur-Garonne, Gaujac, Marcellus, Montpouillan, St-Pardoux-du-Breuil, Samazan, Sénestis.

Les règles de collecte

La collecte a lieu entre 4h et 21h.

LES BACS DOIVENT ÊTRE :

✔ sortis la veille au soir ET rentrés après la collecte,
✔ présentés de façon visible et avancés en bord de route.

ATTENTION :

✘ Les bacs présentant trop d'erreurs de tri pourront ne pas être collectés.

✘ Les sacs au sol et les bacs qui débordent ne seront pas ramassés.

RAPPEL

Avec la **TEOMI** chaque sortie du bac gris est comptabilisée. **Ne le sortez que quand il est plein !** A l'automne, vous recevrez le montant de votre TEOMI (dans l'avis foncier) basé sur les levées 2025. Tarifs sur valdegaronne.fr

* Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

Les rattrapages

1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre : pas de collecte.

Pour toutes les communes concernées : rattrapage de la collecte **le samedi suivant le jour férié** (samedi 3 janvier 2026, samedi 2 mai 2026, samedi 26 décembre 2026 et samedi 2 janvier 2027).

CALENDRIER DE COLLECTE 2026

**LE 2 FÉVRIER :
la collecte
évolue !**

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
01 J	01 D	01 M	01 M	01 M	01 L	01 M	01 S	01 M	01 J	01 D TOUSSAINT	01 M
02 V	02 L	02 L	02 J	02 S	02 M	02 J	02 D	02 M	02 V	02 L	02 M
03 S	03 M	03 M	03 V	03 D	03 M	03 V	03 L	03 J	03 S	03 M	03 J
04 L	04 M	04 M	04 S	04 L	04 J	04 S	04 M	04 V	04 D	04 M	04 V
05 L	05 J	05 J	05 D PAQUES	05 M	05 V	05 D	05 M	05 S	05 L	05 J	05 S
06 M	06 V	06 V	06 L LUNDI DES PÂQUES	06 M	06 S	06 L	06 J	06 D	06 M	06 V	06 S
07 M	07 S	07 S	07 M	07 J	07 D	07 M	07 V	07 L	07 M	07 S	07 L
08 J	08 D	08 D	08 M	08 V VICTOIRE 1945	08 L	08 M	08 S	08 M	08 J	08 D	08 M
09 V	09 L	09 L	09 J	09 S	09 M	09 J	09 D	09 M	09 V	09 L	09 M
10 S	10 M	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J
11 D	11 M	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S	11 M	11 V	11 D	11 M ARMISTICE 1918	11 V
12 L	12 J	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S
13 M	13 V	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D
14 M	14 S	14 S	14 M	14 J ASCENSION	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L
15 J	15 D	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S ASSOMPTION	15 M	15 J	15 D	15 M
16 V	16 L	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M
17 S	17 M	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J
18 D	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V
19 L	19 J	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S
20 M	20 V	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D
21 M	21 S	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L
22 J	22 D	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M
23 V	23 L	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M
24 S	24 M	24 M	24 V	24 D PENTECÔTE	24 M	24 V	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J
25 D	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V NOËL
26 L	26 J	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S
27 M	27 V	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D
28 M	28 S	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L
29 J	29 S	29 S	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M
30 V	30 L	30 L	30 J	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M
31 S	31 M	31 M	31 D	31 D	31 M	31 V	31 L	31 S	31 S	31 J	31 J

Samedi 03/01
Rattrapage
du jeudi 02/01

• d'infos

05 53 64 40 46
environnement@valdegaronne.fr
Val de Garonne Agglomération, Place du Marché, 47200 Marmande
valdegaronne.fr



Jour férié non collecté

Vacances zone A

Jour férié collecté

**RÉDUISONS
NOS DÉCHETS**

La vie du Village

INFOS PÊLE-MÊLE

CÉRÉMONIE DES VOEUX

La traditionnelle cérémonie des vœux aux Lafittoises et aux Lafittois s'est déroulée le dimanche 12 janvier.

M. le maire et ses adjoints ont fait le bilan des nombreuses réalisations de l'année 2024 et ont esquissé les principaux projets de l'année 2025. Plusieurs personnalités étaient présentes : M. Michel Gouriou (sous-préfet de Marmande/ Nérac), Gaëtan Malange (sénateur-suppléant), Hélène Laporte (députée), Gilbert Dufourg (conseiller départemental) et Jacques Bilit (président de VGA). De très nombreux habitants étaient également présents. La matinée a été clôturée par un apéritif déjeunatoire très apprécié.



SÉCURITÉ

La brigade territoriale mobile de gendarmerie de Clairac assure une permanence à la mairie deux jeudis par mois de 9h à 12h. Des gendarmes de proximité au service de la population, n'hésitez pas à venir à leur rencontre.

INONDATIONS

Le lundi 24 mars, une réunion a été organisée avec le service voirie de Val de Garonne Agglomération et le SMAVLOT afin de dresser le bilan des inondations du 9 mars et de travailler sur les solutions à envisager.

Dans la continuité de ce travail, un temps d'échange consacré à ces inondations a été proposé le mardi 22 avril, en présence des mêmes services. À cette occasion, les usagers impactés ont ensuite été réunis afin de leur présenter les solutions



La vie du Village

INFOS PÊLE-MÊLE



RÉNOVATION

Rénovation complète des anciennes toilettes publiques effectuée par nos employés communaux, avec désormais un accès PMR, ce qui n'était pas le cas auparavant. Un grand merci à nos employés pour leur superbe travail.

INSOLITE

Un petit-duc scops a été trouvé blessé à l'aile et à l'œil sur la route de Lacépède. Comme vous le savez, le village de Lafitte-sur-Lot est très engagé dans la protection animale. L'oiseau a donc été confié par l'adjointe au centre de protection de la faune sauvage de Tonneins, où il a pu être soigné avant d'être relâché dans de bonnes conditions.



ATELIERS NUMÉRIQUES INDIVIDUELS

Proposés par Val de Garonne Agglomération

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL AU NUMÉRIQUE

- Apprendre à utiliser un ordinateur, un téléphone, une tablette ;
- Réaliser ses démarches administratives ;
- Echanger avec les proches ;
- Envoyer des mails ;
- Faire et mettre à jour son CV.



ATELIERS GRATUITS - SUR RENDEZ-VOUS

- | | |
|---|---|
| Fourques-sur-Garonne
Mardi matin | Escassefort
Mardi matin |
| Beaupuy
Mardi après-midi | Castelnau-sur-Gupie
Mardi après-midi |
| Caubon-Saint-Sauveur
Mercredi matin | Fauquierolles
Mercredi matin |
| Cocumont
Jeudi matin | Clairac
Jeudi matin |
| Sainte-Bazelle
Jeudi après-midi | Lafitte-sur-Lot
Jeudi après-midi |
| Ateliers collectifs Mercredi après-midi et Vendredi | |



CITOYENNETÉ

Remise solennelle de la première carte d'électeur, et du livret citoyen, qui récapitule les principaux droits et devoirs civiques.
(réservée aux personnes inscrites sur les listes électorales de la commune qui ont atteint l'âge de 18 ans depuis le 1er mars de l'année précédente).

ARBRE DE NOËL

Cette année, un nouvel arbre de Noël, confectionné par nos employés communaux, a été installé devant la bibliothèque. Conçu dans une démarche écologique, il permet d'éviter l'abattage de sapins et de préserver la biodiversité locale. Bravo à Damien et Jean-Michel pour ce beau travail.



MONSIEUR OURS

Attend toujours que l'on vienne le chercher à la mairie.



La vie du Village

INFOS PÊLE-MÊLE



Distribution gratuite de broyat (copeaux de bois)



**LA MAIRIE MET À LA
DISPOSITION DES
PARTICULIERS DES
COPEAUX DE BOIS.**

*Le paillis permet de
protéger vos plantations
en réduisant les besoins
en eau et d'embellir vos
espaces verts. Il permet
également de ralentir la
pousse de mauvaises
herbes.*

**Les copeaux de bois distribués sont issus du broyage de
branchages de la commune.**

**Pensez à prévoir un contenant (seau, sac...)
pour le rapporter chez vous !**



**DISTRIBUTION SUR INSCRIPTION À COMPTER DU 23 JUIN
ET JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS
AU 05 53 84 03 08 OU À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE.**



La vie du Village

BIEN-ÊTRE ANIMAL

Campagne de stérilisation des chats domestiques

Bénéficiez
du dispositif
d'aide à la
stérilisation
féline,
destiné aux
lafittois

Inscriptions
en mairie

*Ensemble pour le bien-être
animal et le bien-être de
notre commune !*

Prise en charge partielle des frais de stérilisation et d'identification, à raison d'un animal par foyer dans la limite de 10 chats stérilisés et identifiés

Comment ça marche ?

Pour bénéficier de ce dispositif d'aide à la stérilisation féline, il suffit de compléter un formulaire de demande en mairie et de présenter les pièces justificatives de domicile et d'identité. Un bon sera remis au bénéficiaire pour transmission au Cabinet vétérinaire afin de fixer le rendez-vous opératoire.

Attention, pour être stérilisé, l'animal doit être identifié. S'il ne l'est pas il sera obligatoirement identifié lors de l'intervention chirurgicale.

Ce dispositif permet d'apporter une réponse efficace pour lutter contre la prolifération des chats tout en faisant un pas de plus vers la protection animale.

Stériliser son chat le protège contre les maladies sexuellement transmissibles d'origines virales, contre des affrontements entre mâles qui peuvent occasionner des blessures et l'extension de son périmètre de promenade, multipliant ainsi les risques de collision avec les voitures...

La vie du Village

BIEN-ÊTRE ANIMAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2025

MOTION

STÉRILISATION DES CHATS DOMESTIQUES PAR LEURS PROPRIÉTAIRES SUR LA COMMUNE DE LAFITTE-SUR-LOT

Dans le cadre du plan de stérilisation mis en place par la municipalité depuis le décembre 2019, visant à maîtriser les populations de chats errants sur la commune, le conseil municipal de Lafitte-sur-Lot appelle l'ensemble des particuliers, propriétaires de chats, à faire stériliser leurs animaux dès lors que ceux-ci ont accès au domaine public communal.

Cette mesure vise à éviter la reconstitution des populations félines errantes, ce qui compromettrait l'efficacité du dispositif mis en œuvre.

Elle permet également de réduire les nuisances liées aux comportements territoriaux des chats non stérilisés (marquages urinaires, miaulements, bagarres) et de limiter leur impact sur la biodiversité, notamment les espèces d'oiseaux.

Cette démarche est essentielle pour éviter de repeupler les colonies déjà existantes et ne pas compromettre l'efficacité du plan de stérilisation mis en œuvre.

Ainsi :

Considérant qu'un couple de chats non stérilisés peut engendrer jusqu'à 10 000 descendants en 5 ans,

Considérant que la stérilisation contribue à la stabilisation des populations et à la réduction des nuisances,

Considérant l'interdiction de laisser divaguer les animaux domestiques,

Considérant qu'est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui (article L211-23 du code rural et de la pêche maritime),

Considérant les obligations légales des propriétaires envers leurs animaux,

Considérant l'impact écologique de la surpopulation féline,

Considérant que la stérilisation permet de stabiliser les populations félines,

Il est demandé à tous les propriétaires de chats domestiques résidant sur la commune de procéder à la stérilisation de leur animal s'il accède au domaine public.

Après avoir entendu et débattu, **le conseil municipal approuve la présente motion à l'unanimité.**

La vie du Village

BIEN-ÊTRE ANIMAL



L'importance de tenir son chien en laisse

Tenir son chien en laisse dans les lieux publics n'est pas seulement une question de courtoisie : **c'est une obligation légale** (article 99.6 du Règlement sanitaire du département du Lot Et Garonne - arrêté préfectoral du 26 octobre 1983). Cette règle vise à garantir la sécurité de tous, humains et animaux, et à favoriser une cohabitation harmonieuse. Mais trop de propriétaires continuent malgré tout de laisser leur chien libre dans les lieux publics. Des cas qui peuvent représenter un vrai danger.

Une question de sécurité pour tous

Tenir son chien en laisse est avant tout une mesure de sécurité publique. Même un chien bien éduqué peut être déstabilisé par une situation imprévue : un bruit soudain, un enfant qui court vers lui ou un autre animal croisé sur son chemin. Une laisse permet au propriétaire de réagir rapidement et de prévenir des accidents tels que des morsures, des chutes ou des conflits.

Respecter les autres et éviter les conflits

Tout le monde n'est pas à l'aise en présence d'un chien. Certaines personnes peuvent avoir peur, être allergiques ou tout simplement préférer garder leurs distances. Attacher son chien montre que l'on respecte ces personnes. Cela limite aussi les risques d'interactions imprévues, comme un chien qui bondirait sur quelqu'un ou s'approcherait d'un autre animal sans invitation.

De plus, lorsque votre chien n'est pas tenu en laisse, il peut s'éloigner, faire ses besoins hors de votre vue et vous ne serez alors ni en mesure de les ramasser, ce qui est pourtant obligatoire (arrêté municipal du 6 mai 2025)

Protéger son propre chien

Les lieux publics présentent de nombreux dangers pour un chien non attaché : circulation routière, substances toxiques, animaux errants... La laisse, surtout si elle est combinée à un harnais, permet de garder votre compagnon en sécurité

Il est capital de tenir son chien en laisse dans les lieux publics : car personne ne peut garantir que son chien reviendra à coup sûr, en cas d'urgence ou de problème.



La vie du Village

ANIMATIONS ET CULTURE

Lafitte-sur-Lot

4-5-6 juillet

fête du village

Vendredi 4 juillet 19h00 – sous tente
APERITIF TAPAS avec « LE S.A.B.R.E » et LE BILLARD CLUB LAFITTOIS

Samedi 5 juillet 23h00 – sous tente
MARCHÉ GOURMAND avec les commerçants et associations du village
FEU D'ARTIFICE

Dimanche 6 juillet A partir de 8h00
GRAND VIDE-GRENIERS
Restauration toute la journée

MARCHÉ GOURMAND À LAFITTE-SUR-LOT

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- L'ASSOCIATION DU BILLARD
- L'ASSOCIATION DU PATRIMOINE
- LA BOUTIQUE DES BICHES
- LA FERME DE LA BÂTISE
- LA MAISON DU PRESNAIS
- LE SIBRE

SAMEDI 5 JUILLET — 19H
SOUS LA HALLE
FEU D'ARTIFICE À 23H

Lafitte sur Lot
RESTAURATION / BUVETTE

Balade Patrimoniale & Visite du Rucher Pédagogique

LAFITTE-SUR-LOT

Samedi 2 août 2025
Départ à 9 h

Rendez-vous : parking de la salle des fêtes

Venez découvrir les trésors du patrimoine local lors d'une balade conviviale, suivie d'une visite guidée du rucher pédagogique. Une occasion unique d'en apprendre plus sur l'histoire du village et le monde fascinant des abeilles !

GRATUIT
renseignements
05.53.84.03.08

CINEMA EN PLEIN AIR

DRAGONS

SAMEDI 9 AOUT
À 22H
JARDIN, PLACE PELLETANE
5€
GRATUIT POUR LES MOINS DE 12 ANS

SYNOPSIS

SUR L'ÎLE DE BEURK, OÙ DEPUIS DES GÉNÉRATIONS VIKINGS ET DRAGONS S'AFFRONTENT SANS MERCI, HAROLD EST L'EXCEPTION. CE JEUNE GARÇON, FILS DU CHEF, DÉFIE DES SIÈCLES DE TRADITION EN SE LIANT D'AMITIÉ AVEC UN DRAGON NOMMÉ KROKMOU. LEUR LIEN IMPROBABLE VA RÉVÉLER LA VRAIE NATURE DES DRAGONS ET REMETTRE EN QUESTION LES FONDEMENTS MÊMES DE LA SOCIÉTÉ VIKING.

LAFITTE SUR LOT

Journées Européennes du Patrimoine 2025

Journées – européennes du patrimoine 2025
20 & 21 septembre

*Visite de la Tour du Château Saint Sauveur et exposition photos d'association Photographiquement votre Visite guidée gratuite de 15h à 19h

*Église Saint Sauveur et le Temple protestant
Visite libre gratuite de 16h à 19h

*Circuit de randonnée patrimonial semi-urbain de 3,2 km
Comité Départemental du Tourisme en Lot et Garonne : circuit 444

La vie du Village

ANIMATIONS ET CULTURE



FORUM DES ASSOCIATIONS

Culture
Patrimoine
Loisirs
Jeunesse

Protection animale
Social
Sports
Anciens Combattants

DIMANCHE 7 SEPTEMBRE
SALLE DES FÊTES - LAFITTE SUR LOT - 10H >12H

LAFITTE SUR LOT

6^{ème} ÉDITION

BALADE ROSE
Dimanche 5 octobre 2025

Rendez-vous à 10h devant la bibliothèque Maryse Vuillamy

Organisée par l'association de la Gymnastique Volontaire Lafittoise.
Apéritif offert par la municipalité.



730 €



496 €

LAFITTE SUR LOT

Téléthon 2025 3637 la ligne-don

DIMANCHE 7 DÉCEMBRE
Salle des sports

PETIT CIRCUIT VÉLO
À partir de 9h
Vélo non fournis

MARCHE
Départ parking salle des fêtes 10h00
Participation 5 euros minimum

Vente vin chaud - café - crêpes - merveilles

La vie Associative CHALLENGE



2025 a été encore une année bien remplie pour l'association

- Février 10^{ème} SALON ARTISANS CRÉATEURS
- Mai 4^{ème} SALON TENDANCES BIEN-ÊTRE.
- Juin pour la troisième fois une RANDO MOBYLETTE.
- Juillet 6^{ème} BALADE GOURMANDE.
4 étapes gourmandes VIP.

Depuis sa seconde édition de la balade gourmande nous refusons des inscriptions faute de place!

Notez nos rendez-vous incontournables 2026 :

- ♥ **Dimanche 21 juin 4^{ème} Balade mobylettes**
- ♥ **Samedi 18 juillet au soir la 7^{ème} balade gourmande**

Cette année, nous participerons aux premiers marchés gourmands, intitulé « La Guinguette Gourmande Lafittoise », aux côtés des producteurs locaux et des associations, avec animation musicale. Nous vous y attendons nombreux :

samedi 11 juillet, 22 août et 12 septembre

SYNERGIE ANIMALE 47

En 2025, l'Association Synergie Animale est intervenue à plusieurs reprises dans des situations de maltraitance animale, principalement concernant des chiens. Grâce à ces actions, chaque animal saisi a pu être pris en charge et placé dans un nouveau foyer.

L'association a également conçu un livret d'aide à destination des maires, dédié à la gestion des animaux domestiques. Ce document a bénéficié d'une large diffusion, avec le soutien des autorités départementales.

Par ailleurs, Synergie Animale a réalisé une exposition consacrée aux animaux durant la Première Guerre mondiale, contribuant ainsi au devoir de mémoire et à la sensibilisation du public.

La Présidente de l'association, Madame Patricia Gava, a rencontré Madame Borderie, Présidente du Département, ainsi que Monsieur Masset, Sénateur. Ces échanges ont permis de réunir les associations de protection animale, qui ont pu faire part de leurs principales difficultés, notamment le manque de moyens financiers, la complexité des procédures administratives et la pénurie de bénévoles et de familles d'accueil.

Enfin, l'association travaille actuellement à la création d'un label « Bien-être animal, fierté locale », destiné à valoriser et encourager les communes engagées en faveur de la protection animale.



Présidente
Patricia GAVA
Trésorier
J.M. DAL MOLIN
Les membres
S. SOULARD
F. SOULARD
S. MARTIN
M. MARTIN



Présidente
Patricia GAVA
Trésorier
J.M. DAL MOLIN



**Les « poilus » oubliés,
ces héros silencieux**



La vie Associative

COMITÉ DES FÊTES



Les membres du comité des Fêtes vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026.

L'année 2025 a été une belle année où nous nous sommes retrouvés autour de moments conviviaux et festifs.

Le **vendredi 17 janvier** nous avons procédé à l'élection du nouveau président monsieur Marc THOMAS.

Le **samedi 05 avril**, de nombreuses équipes se sont affrontées lors de notre traditionnel concours de belote.

Le **samedi 05 juillet**, notre association a participé au financement du feu d'artifice organisé par la Mairie.

Le **dimanche 06 juillet**, notre vide grenier annuel a été un franc succès. Nous avons pu apprécier l'animations proposée par les majorettes de Port-Sainte-Marie.

Le **vendredi 29 août**, lors de notre assemblée générale nous avons procédé à l'élection de la nouvelle trésorière Mme Sophie TERRIE.

Le **dimanche 07 septembre**, nous avons participé au Forum des associations.

Le **samedi 08 novembre**, à grand regret, nous avons dû malheureusement annuler la soirée cabaret. Elle est reportée au samedi 11 avril 2026.

Le **mercredi 31 décembre**, organisation du Réveillon de la St Sylvestre avec DJ NO LIMIT.

À venir en 2026, notre concours de Belote le samedi 7 mars, soirée cabaret, le 11 avril, et le vide grenier début juillet.

Encore tous nos vœux pour l'année 2026.

<http://lafittecomitedesfetes.blogspot.fr>

<http://www.facebook.com/comitedesfeteslafittois>

Nouveau ! Nous sommes aussi sur Instagram



Président
Marc THOMAS

Trésorière
Sophie TERRIE

Les membres
Viviane LOPES
David PORRO
Jérémy MARLAS
Aline SAUDEL
Christian SAUDEL
Jean Marie LEROY
Denise CINO
Laurence GUERINEAU

Vous pouvez nous rejoindre à tout moment de l'année et venir apporter vos idées, votre soutien pour animer notre village.

Une journée en Lot-et-Garonne

FERME & MUSÉE DU PRUNEAU

Musée du pruneau
Labyrinthe
Guinguette en juillet & août
Boutique de producteurs

www.musee-du-pruneau.com

Le Gabach
1231 route de Granges
47320 Lafitte sur Lot

LOT GARONNE
évasion Sud-Ouest

La vie Associative

LES AMIS DU PATRIMOINE



L'association les amis du patrimoine lafittois est destinée à « participer à la protection du patrimoine naturel (paysage et flore) et bâti (public et privé) de la commune » et c'est l'Eglise Saint Sauveur qui pour l'instant est l'objet de notre attention.

Nous participons autant que faire se peut aux activités de la commune, et organisons pour le financement de notre objectif 2 vide-greniers, l'un au printemps et l'autre à l'automne.

Au mois de février La Compagnie de l'Emotion est venue présenter la pièce Diplomatie présentée au festival off d'Avignon et au mois d'avril Assemblée Générale suivie d'un repas.

L'Eglise a encore besoin de soins : adhérer à l'association pour 7 € ou encore faire un don soutiendrait notre projet. Nous comptons sur le plus grand nombre pour participer.

Alors retrouvons-nous le 8 mars pour le vide-greniers place de l'église et le 29 mai pour l'assemblée générale avec un repas à la salle des fêtes...

PS : nous cherchons des candidats au conseil d'administration de l'association, alors avis aux amoureux du patrimoine.

Renseignements : A. Saudel au 06 65 30 96 62 ou L. Leblond au 06 70 05 42 74

Présidente Aline SAUDEL
Secrétaire Laure LEBLOND

www.helloasso.com/associations/les-amis-du-patrimoine-lafittois/

ENCRE D'OR TATTOO

0612290401
Rue principal
47320 Lafitte sur Lot

ETS PVR

PEINTURE - VITRERIE - REVETEMENTS SOL & MUR
ISOLATION DES COMBLES
TRAITEMENT ANTI-MOUSSE DE TOITURE
PONÇAGE DE BANDE A JOINT

MOBARAK N.
05 53 79 03 53 - 06 27 11 23 94

LA FERME DES PRATS DE ROUX

VENTE DE VOLAILLES

DÉMARRÉS POUR RÔTIR
3 - 4 - 5 semaines
Vivants ou prêts à cuire
POULETS, CANETTES, PINTADES ET LAPINS

- FAMILLE SAUDEL -
05 53 84 00 74 (H.R) 06 65 30 96 62

JM DEPAN'PLUS

DÉPANNAGES DIVERS
PLOMBERIE - ROBINETTERIE
ELECTRICITÉ - SANITAIRE
RÉNOVATIONS

Jean-Michel DAL MOLIN
« Bigayre » 47320 LAFITTE SUR LOT

06 50 78 22 93

- TRACTO-PELLE -

TERRASSEMENT D'ASSAINISSEMENTS
INDIVIDUELS
DRAINS - FOSSÉS

SASU PRATS DE ROUX
06 65 30 96 62

Marion Zamparo

Anthéa fleurs
Fleuriste événementiel
Mariages, baptêmes, deuils

06 86 69 84 64
antheafleurs@gmail.com

<https://www.planity.com/florinstitut-47320-lafitte-sur-lot>

06 85 54 16 75

26 Rue Principale 47320 Lafitte-sur-lot

Institut de beauté

Extension de cils, Rehaussement de cils
Madrérothérapie, Soins du corps
Soins du visage
Semi permanent,
Epilations

BOUDRA Frédéric
plomberie, sanitaire

Climatisation, chauffage
Entretien espace verts
Prestation de petit bricolage

06 74 55 39 80
frederic.boudra@neuf.fr
47320 Lafitte sur Lot

La vie Associative

L'ARAC Fédération du Lot-et-Garonne



Travail de mémoire 2025-2026

Assemblée générale de la section locale de l'ARAC-Lafitte sur Lot-Année 2025

Nous avons participé à la commémoration aux côtés de la F.N.A.C.A du 19 mars 1962, au monument aux morts des 3 communes Lafitte Clairac et Bourran, pour le 63e anniversaire du cessez le feu de la guerre d'Algérie Tunisie et Maroc (1954-1962).

Le 8 mai, nous nous sommes retrouvés devant le monument aux morts de Lafitte-sur-Lot pour commémorer la victoire de la 2nde guerre mondiale (1939-1945).

Le 12 juillet au matin, nous avons participé, avec l'A.N.A.C.R., au recueillement à la stèle du maquis de la Torgue et l'après-midi au mur des fusillés à Laprade.

Le 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de la Première Guerre mondiale (1914-1918), nous nous sommes retrouvés devant le monument aux morts de Lafitte sur Lot. Il y avait une grande assistance, les enfants ont fait l'appel aux morts et lu le message des anciens combattants. Nous les remercions beaucoup ainsi que les enseignants.

Le bureau de l'ARAC remercie la Mairie et le Conseil Municipal pour la subvention qui nous a été accordée et le verre de l'amitié qui nous est offert à chaque cérémonie.

Nous recherchons un porte-drapeau, homme ou femme, sans distinction d'âge. Si vous êtes intéressé(e) n'hésitez pas à nous contacter via la Mairie. Merci.



Crédit photos : Photographiquement Vôtre

Président
d'honneur
Benjamin FAGÈS

Président
Roland FABRE

Secrétaire
Christian SAUDEL
David FONTAN

Trésorier
Christian SAUDEL
David PORRO

Porte-drapeaux
David FONTAN
David PORRO
Roland FABRE



La vie Associative

A.S. LAFITTE BASKET



Le basket à Lafitte-sur-Lot : une nouvelle saison pleine d'ambition !

La saison 2025-2026 s'ouvre sous les meilleurs auspices pour l'Association de Basket de Lafitte-sur-Lot. Porté par une équipe dynamique et passionnée, le club poursuit sa mission : offrir à tous les amoureux du ballon orange – des plus jeunes aux seniors, en passant par la section sport adapté – un cadre propice à l'épanouissement sportif et humain.

Cette année encore, les bénévoles, entraîneurs et dirigeants se mobilisent pour accompagner les joueurs dans leur progression, renforcer l'esprit d'équipe et transmettre les valeurs du sport. « Nos objectifs restent les mêmes : progresser ensemble, performer sur les terrains et créer des liens solides entre tous les acteurs du club », souligne le président.

En parallèle du basket, le club accueille également une section volley loisir ouverte à tous, du débutant au joueur plus confirmé. Dans une ambiance conviviale et détendue, les entraînements permettent à chacun de progresser à son rythme tout en partageant le plaisir du jeu et de la camaraderie.

Les Comics, une fierté locale au rayonnement national

Symbole du dynamisme du club, les Comics de Lafitte-sur-Lot font briller les couleurs du village bien au-delà des frontières du Lot-et-Garonne. Plusieurs fois champions régionaux et de France, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, ils incarnent l'excellence sportive et la passion du basket. Lors de la dernière saison, l'équipe féminine s'est hissée à la 3^e place du Championnat de France, confirmant une fois encore le haut niveau de la section. Grâce à ces résultats, les Comics continuent de faire rayonner Lafitte-sur-Lot sur la scène régionale et nationale.

Un club soutenu par tout un village

Le président tient à saluer le soutien fidèle des partenaires et des entreprises locales, dont l'aide est essentielle pour permettre à l'association de se développer dans les meilleures conditions.

Mais le club a encore besoin de l'engagement de tous – habitants, commerçants, supporters – pour continuer à faire grandir cette belle aventure collective.

Une saison prometteuse

Avec l'énergie de ses bénévoles, l'investissement de ses coachs et la passion de ses licenciés, le basket à Lafitte-sur-Lot s'annonce une fois encore comme une belle histoire humaine et sportive.

Nous sommes convaincus que cette saison sera riche en émotions, en progrès et en réussites partagées. Ensemble, faisons vivre cette belle aventure ! conclut le président, impatient de retrouver un public nombreux dans les gradins.

Président
Eric LAMOTHE

Vice-président
Jérémy MARLAS

Trésorier
Michel TICHIT

Vice-Trésorier
Sophie TERRIER

Secrétaire
Lucie LEOMANT

Vice-secrétaire
Valérie FERLAND

Correspondant
Virginie COURTE

Référent Sport
Adapté FFSA

Présidente
Sylvie ZERIO

Secrétaires
Mélanie LEY

Adam VEZIER

Référent Volley
UFOLEP

Patrick LEGRAND
Julien FANTON

Membres
CHATRAS Jean Marc
GOUALCH Sarah
VRECH Jean Noël



La vie Associative

LE CLUB DE BILLARD



Pour la saison 2025.2026, le club compte :

4 équipes en fédération française de billard (FFB) et 1 équipe en fédération AFEBAS au niveau départemental,

le billard club lafittois compte 26 licenciés qui ont entre 8 et 64 ans
Les joueurs sont répartis en 4 équipes
3 équipes en division III et 1 en division I

Le club a organisé un tournoi de FFB à Prayssas le week-end du 18 et 19 octobre 2025.

L'équipe de division I a remporté la coupe du district, organisée le 08 novembre 2025 à Prayssas.
Ils sont montés sur la 1ere place du podium, suivis de Pau II, puis Pau I et Sérignac sur la 3e marche.
L'équipe est qualifiée pour la finale de la coupe de la nouvelle aquitaine, le 15 mars prochain.
Une potentielle place à la finale de la coupe de France, au mois de mai 2026, est en jeu.

Le Billard Club Lafittois tient à remercier tous ses membres, sans qui rien ne serait possible.

De nombreux partenaires financiers de la commune et des alentours ont permis, par leur générosité, de rééquiper à neuf le parc de jeu, avec deux billards professionnels. Le club et tous ses adhérents les en remercient vivement, en particulier « Petrov Energy ».

En 2025, outre l'engagement des équipes en championnat, l'organisation de 3 tournois départementaux et la finale de la ligue d'Aquitaine, nous avons pu participer à certaines animations et projets sur la commune aux côtés des autres associations locales, notamment :

- la soirée « apéro time » du vendredi 05 juillet 2025.
- Le marché estival du samedi 06 juillet 2025.
- Le forum des associations du 07 septembre.

En 2026, nous espérons pouvoir réitérer notre participation aux animations de la commune. En outre, nous avons prévu d'organiser des week-end « belote et loto » :

- . samedi 25 avril : belote
- . dimanche 26 avril : loto
- . dimanche 13 septembre : loto.

Snack Bar

LE SABRE
BILLARD
SNACK BAR

Fermé
mercredi et dimanche
l'après-midi

SAMEDI
MIDI
SNACKING
À EMPORTER

DIMANCHE
HUITRES - FROMAGES
PLATS À EMPORTER
PLANCHES APÉRO

21 rue principale - 47320 Lafitte-sur-Lot
07 80 33 97 53

Le club participera activement au marché gourmand : la « Guinguette Gourmande Lafittoise » les samedi 11/07, 22/08 et 12/09/2026

Prix des cotisations et licences
-> 120 € (+ de 18 ans) -> 70 € (de 8 à 18 ans)

Le Billard Club Lafittois souhaite ses meilleurs à tout le village, pour cette année 2026.

Présidente
Anaïs PEREYROL
Trésorière
Sonia SOULARD
Secrétaire
Sophie COLIN



billardclublafittois@gmail.com
06.79.62.43.36



La vie Associative

LA GYMNASTIQUE

VOLONTAIRE



A la fin de saison 2024/2025, notre présidente Anita Bulfoni a choisi de quitter ses fonctions. Nous tenons à la remercier sincèrement pour son engagement, son énergie et sa bienveillance tout au long de ses années. Grâce à son dévouement, notre association a grandi, évolué et s'est construite de belles réussites. Merci pour tout.

Lors de l'assemblée générale de juin 2025, notre nouvelle présidente, Caroline Denaules, a été élue à l'unanimité.

Fidèle à ses traditions, l'association se mobilise chaque année pour Octobre Rose et le Téléthon, met en place des tombolas et participe au marché de Noël.

COURS DE GYM : SAISON 2025/2026

Pour cette saison, nous vous proposons deux cours de gymnastique accessibles à tous, dans une ambiance dynamique et conviviale.

Mardi 19h-20h avec Sophie.

Jeudi 19h-20h avec Marie Jo.

Des séances variées, mêlant gym douce, renforcement musculaire, étirement. Idéal pour entretenir votre bien-être, gagner en souplesse et améliorer votre forme générale.

Présidente Caroline DENAULES
Trésorière Martine LÉOMANT
Trésorière adjointe Aline SAUDEL
Secrétaire Christine SORESSI
Membres Johanna CAMPOS, Mireille PORRO,
 Martine TICHIT, Geneviève TAURON,
 Nathalie VETTER, Anita BULFONI, Corine MOLINARI

MESSINES CADREILS
Producteurs depuis 4 générations

Maison du Pruneau
 DEPUIS 1916

Vente Directe à la Ferme
 Visite • Dégustation • Vidéo • Boutique
Le pruneau sous toutes ses formes !

INFORMATIONS À RETENIR:

Services+ Vente de produits fermiers des voisins
 Vente de fruits et légumes de saison (l'été)
 Location de salle multimédia / séminaire

Boutique ouverte tous les jours de 9h à 19h
 1215 rte de Villeneuve • "Braunès" 47320 Lafitte-sur-Lot
 05 53 84 04 17 • www.maisondupruneau.com

AU BAZAR DE FRANCIS
 MEUBLES, OBJETS EN TOUS GENRES
 VIDE-MAISON, DEMENAGEMENT

CHOISY Mickaël
 Mécanique auto
 Pont du Menuisier - 47320 LAFITTE SUR LOT

GARAGE CHOISY

05 53 83 49 84 garagechoisy@orange.fr

Gîte *La Pruneloise*

Maison du Pruneau

14 personnes

- Location en gîte jusqu'à 14 personnes (toute l'année)
- Location en chambres d'hôtes (sur la période hivernale - 3 chambres)
- Location salle pour formation et séminaire
- Services de restauration possibles (nous consulter)

Maison du Pruneau - «Braunès» 47320 LAFITTE-SUR-LOT
 05 53 84 04 17 • 06 09 53 10 47 • gitelapruneloise@tsf47.net
 www.lapruneloise.fr

La vie Associative

LA FÉÉRIE



Cette année encore, **La Féerie** a poursuivi son développement grâce à votre présence et votre soutien.

Le **27 avril**, s'est tenu notre traditionnel **marché du printemps**. Au programme : vente de fleurs, de plants, buvette et un vide-greniers qui a rencontré un réel succès. Merci aux nombreux habitants et exposants qui ont participé à cette journée conviviale.

Le **30 décembre**, place à la magie du **petit marché de Noël**. Pour l'occasion, nous avons invité le club de gym de Lafitte ainsi que la photographe SAME photos. Les enfants ont pu profiter d'un atelier coloriage et créatif, d'une piste de luge gonflable, et de nombreuses animations festives. Divers objets étaient également proposés à la vente : coffrets de Noël, chocolats, décorations et bien d'autres idées cadeaux.

Grâce à votre participation à ces différentes actions, l'association pourra continuer à proposer des animations et contribuer aux projets destinés aux enfants du village.

Notre **prochain rendez-vous** sera le **marché du printemps**, organisé pour la troisième année consécutive au mois d'avril.

Toute l'équipe de **La Féerie** vous remercie chaleureusement et vous souhaite une **excellente année 2026**.

Présidente
Virginie BARDIN
Vice-présidente
Marion BARDIN
Trésorière
Gaëlle CHALON



Vente directe
à la ferme

Lieu-dit La Batisse
 47320 Lafitte sur Lot
 06.65.67.17.10

Un élevage **biologique** et
 traditionnel, **en plein air**, dans le
 respect du **bien-être animal**, pour
 des poulets de chair de **qualité**.



TAXI

Jean-Claude WIL

Lieux de stationnement :
 LAFITTE S/LOT « Place Pelletanne »
 CLAIRAC « Place Viçoze »
 CASTELMORON « Place de l'Église »
 GRANGES/LOT - LACEPEDE « Au Bourg »

LIAISONS SNCF - AÉROPORT
 TRANSPORT D'ENFANTS
 TRANSPORT DE MALADES ASSIS
 TOUS DÉPLACEMENTS

Tél : 05.53.84.82.75
 ou 06.80.70.08.83
*avec transfert d'appel
 du fixe sur mobile*

Véhicule grand
 confort



24h/24 7j/7

La vie Associative

LA PEYRO HITTO



Bonne et heureuse année 2026, ainsi qu'une bonne santé. Tels sont les vœux formulés par les adhérents de la Peyro-Hitto pour vous tous.

Nos lotos mensuels ressemblent toujours autant de monde. Mais cet été, le loto du mois d'août a été supprimé pour raison de trop grande chaleur.

Au mois de juin nous étions 75 à prendre le chemin de Fleurance, dans un bus à étage, nous étions accueillis par Philippe et Grégory pour nous faire vivre un moment de partage et de convivialité : un repas spectacle à la ferme du Domaine du Saux-neuf.

Au mois de novembre 2025 nous avons fêté les 60 ans de mariage d'un couple et les 80 ans de plusieurs adhérentes.

Nous faisons appel à de jeunes retraités pour venir étoffer le Conseil d'administration.

La prochaine assemblée générale se déroulera à Lafitte le samedi 21 novembre 2026.

Présidente Sylvette GHILARDI
Vice-présidente Pierrette DAVID
Secrétaire Marie Christine SAINT-MARC Secrétaire adjointe Simone MARLAS
Trésorière Marcelle COUTENCEAU Trésorière adjointe Béatrice MARLAS
Conseil d'Administration J. FOURRER, J. BRIOT



<p>GITE RURAL LOCATION CHAMBRES D'HÔTES</p>  <p>83, rue Principale - 47320 Lafitte-sur-Lot</p>	<p>PAYSAGISTE MAISON & JARDIN 47 - M. Lechevalier</p>  <p>http://maisonetjardin.chez-alice.fr Le Bourg - 47320 Lafitte-sur-Lot</p>
05 53 84 07 97 - 06 22 25 83 53	

La vie Associative

LE TENNIS CLUB



Le tennis club lafittois continue à représenter une équipe masculine depuis plusieurs décennies.

Huit licenciés adhèrent à l'asso depuis la rentrée, avec des nouveaux.

L'équipe a pu s'aligner lors du championnat d'hiver où elle termine 4ème sur 6, puis au championnat de printemps où elle termine 3ème ex-aequo avec le 2nd. Le championnat d'hiver vient de se terminer avec une 5ème place sur 6.

Le bureau de l'année précédente a été reconduit à la suite de l'AG du 08/10/2025. Le TCL remercie la mairie pour la disponibilité des installations (salle des sports et court extérieur) et son soutien, et adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année à venir.

Le président - Tanguy Vrignaud

Président
Tanguy VRIGNAUD
Vice-Président
Franck HADJERAS
Trésorier
Alexandre SANTOS
ANTUNES
Secrétaire
Frédéric VULLIAMY

L'Association Parents d'Élèves



Nous souhaitons remercier chaleureusement toutes les personnes qui, par leurs dons et le temps qu'elles ont consacré, ont permis la réussite de nos premières actions.

Grâce à vous, plusieurs manifestations ont pu être menées à bien.

Merci à tous pour votre collaboration !

Votre mobilisation a permis de financer une partie du projet pédagogique de La Bonhommerie, qui a organisé le spectacle de fin d'année des enfants. Elle a également contribué à la sortie à Paris de la classe de CE2-CM1.

500 € ont été versés à chaque classe afin d'offrir un budget supplémentaire pour différentes activités. Nous avons aussi offert des calculatrices Casio aux élèves de CM2 pour leur entrée en 6°. Comme l'année précédente, des calendriers de l'Avent ont été offerts aux enfants de l'école de Lafitte sur lot et de Lacépède.

Du changement cette année

Le bureau de l'APE a été entièrement renouvelé, permettant ainsi de pérenniser l'association.

Et pour la suite...

Nous organiserons prochainement différentes manifestations afin de financer de nouveaux projets et sorties pour la fin de l'année scolaire.

👉 **Nous recherchons des bénévoles et des membres motivés** pour nous aider à poursuivre ces actions. Toute aide est la bienvenue !

Présidente
Julie CHAPTAL
Vice-Présidente
Nadège COCCO
Trésorière
Julie FONTANILLE
Secrétaire
Julie BOUYROU

Encore merci à tous, et nous vous souhaitons une **belle et heureuse année 2026**

La vie Associative LES QUATRE SAISONS



L'Association les 4 Saisons vous souhaite une excellente année 2026 !

L'Association les 4 Saisons vous adresse ses **meilleurs vœux pour 2026** ! Forts de nos partenariats, notamment avec la bibliothèque, nous préparons une année riche en événements.

Vos rendez-vous Littéraires 2026

Notre activité phare, « **Bouquiner en chœur** », continue de vous accueillir pour des échanges conviviaux autour de la lecture.

- **Quand** : Le 3^{ème} jeudi du mois à 20h30 et le 3^{ème} dimanche à 17h.
Discussions sur un thème, un auteur ou une lecture commune.

Événement à ne pas manquer !

Réservez dès maintenant la date de notre salon du livre :

- **Lafitte Bouquine** : 4^{ème} Édition
 - **Date** : Dimanche 18 octobre 2026
 - **Au programme** : Autrices et Auteurs talentueux de notre région, en particulier du Lot-et-Garonne.
- **Braderie de livre d'Occasion**
 - 2 braderies vous seront proposées dans le courant de l'année



Bilan 2025 et remerciements

L'année passée fut marquée par :

- La participation au **Forum des associations** (5^{ème} édition en septembre).
- Le succès de la **3^{ème} édition de Lafitte Bouquine** en octobre, qui a réuni une vingtaine d'auteurs locaux et beaucoup de lecteurs !
- Notre présence régulière aux **Vide-greniers** (Organisé soit par le Comité des Fêtes soit l'association du Patrimoine).
- Une Braderie de livre d'occasion à la Bibliothèque.

Nous remercions chaleureusement la Mairie, nos associations partenaires (notamment « Les amis du Patrimoine » et « Challenge ») et l'ensemble de nos **bénévoles** pour leur engagement sans faille.

Rejoignez l'équipe !

Nous serions ravis d'accueillir de nouvelles idées et de nouveaux membres à tout moment de l'année. Venez enrichir notre dynamique !

Pour nous suivre
Facebook : asso4saisons
et Instagram
Rejoignez-nous !

Présidente

Tina DENIS

Trésorière

Angélique MEYER

Les membres bénévoles :

Stéphanie, Roland, Marie-

Christine, Aline, Martine,

Danielle, Phil, Gill,

Catherine B. Catherine F.,

Sarah-Yannah, Nathalie,

Dammaris, Alizée

Braderie DE LIVRES

1€ Poche 2€ Broché

De 10h à 18h 0.50€ Jeunesse

SAMEDI 29 NOVEMBRE

Bibliothèque Lafitte sur Lot

Bouquiner en Chœur

Bibliothèque Lafitte sur Lot

Moment d'échange
Convivialité et détente
au rendez-vous

2 dates au choix

Jeudi 20 Novembre à 20h30
Et
Dimanche 23 Novembre à 17h00

Spécial Auteurs Salon du livre
Lafitte Bouquine



Les membres de l'AFR se sont réunis à plusieurs reprises en 2025, notamment le 21 août à 9 h, sur le site du chemin de Trop Espès, en présence de M. Darder, responsable voirie du secteur (1 absent).

À l'issue de cette réunion, les travaux suivants ont été décidés :

- En montant le chemin, côté gauche : pose de 10 bordures (10 m).
- Côté droit : pose de 20 bordures, installation d'une grille et d'un collecteur de diamètre 300 mm traversant le chemin vers le déversoir.

Coût des travaux :

- Gros œuvre : 5 095 € HT (entreprise ESBTP).
- Goudronnage : 2 143 € HT (service voirie VGA).

Les travaux ont été réalisés début novembre.

Concernant l'épaveuse, des fossés qui n'avaient pas été nettoyés depuis plusieurs années ont été entretenus cette année.

En 2025, le ruisseau de La Rase, mitoyen avec Granges-sur-Lot, a été broyé par l'AFR de Lafitte-sur-Lot. L'an prochain, ces travaux seront réalisés par la commune de Granges-sur-Lot. Dépenses de broyage pour l'année 2025 : 6 800 € HT.

Merci à tous et meilleurs vœux pour 2026.

Christian Saudel

SIGNEZ VOS BORNES D'ARROSAGE PAR UN FANION.

PRÉSERVONS nos fossés car ils ont leur utilité.

ÉVITONS le broyage durant la période de nidification soit mi-mars à juillet.

Conseils aux agriculteurs

En période humide, les passages d'engins agricoles peuvent rendre les routes boueuses, donc glissantes et dangereuses. Pour limiter les risques, il faut signaler le chantier aux conducteurs et nettoyer la route après. Si ce n'est pas fait et qu'un accident survient, votre responsabilité peut être mise en jeu.

Article D.161-14 du code rural indique qu'il est « expressément fait défense de nuire aux chaussées des chemins ruraux et à leurs dépendances ou de compromettre la sécurité ou la commodité de la circulation sur ces voies », notamment, « de déposer sur ces chemins des objets ou produits divers susceptibles de porter atteinte à la sécurité de la circulation, notamment d'y jeter des pierres ou autres matières, d'y amener par des véhicules, en provenance des champs riverains, des amas de terre, d'abandonner sur la chaussée des produits tombés de chargements mal assurés, tels que fumiers, pulpes, graviers, gravois ».

Cette année, la commission voirie de VGA s'est réunie à la salle Fenouillet à Marmande les 30 juin, 24 juillet et 24 novembre.

Au cours de l'année 2025, le fauchage des bords de routes a pris du retard en raison d'un manque de chauffeurs. La troisième passe s'est achevée fin novembre.

Travaux de goudronnage :

- Phase 1 : préparation des surfaces pour 1 049 m².
- Phase 2 : réalisation d'un monocouche sur 1 800 m².

Ponts :
Quatorze ouvrages d'art présentant une structure altérée ont été recensés sur le territoire, dont deux sur la commune. Des défauts majeurs ont été constatés sur le pont de Marescat à Fourques et le pont de Pinagne à Meilhan.

Acquisitions du service voirie de VGA en 2025 :

Le service s'est doté d'un fourgon, d'un tracteur épareuse, d'un compacteur, d'une balayeuse et d'un tractopelle, pour un montant total de 509 000 €. À titre de comparaison, les investissements s'élevaient à 580 000 € en 2024, avec une prévision de 445 000 € pour 2026. Cela représente une baisse des investissements de 135 000 € sur deux ans.

Tous mes vœux l'année 2026.

Christian Saudel

RAPPEL : Le nettoyage des têtes de pont est à la charge du propriétaire



**RÉDUISONS
NOS DÉCHETS**

Déchets

LA COLLECTE EVOLUE

À partir du 2 février, le planning de collecte de vos bacs change. Explications

Une adaptation logique

Avec l'extension des consignes de tri, la tarification incitative et la généralisation du compostage, nos poubelles grises se remplissent beaucoup moins et c'est une excellente nouvelle !

Pour optimiser les collectes, le ramassage du bac gris change de fréquence dès **février 2026**.

La fréquence de collecte du bac jaune, elle, ne change pas.

Concrètement :

- Le bac gris sera collecté **tous les 15 jours** pour les foyers qui bénéficiaient jusque-là d'un passage chaque semaine.
- Dans les centres-villes de Marmande, Tonneins, Clairac et Sainte-Bazaille, la fréquence sera simplement réduite d'un ramassage par semaine.

De nouveaux jours de collecte

Ce changement de rythme entraîne une réorganisation complète des tournées. Les jours de collecte seront donc modifiés, à la fois pour le bac gris et le bac jaune.

A Lafitte-sur-Lot, notez bien vos nouveaux jours de collecte :

- > bac gris : lundis des semaines bleues
- > bac jaune : lundis des semaines blanches

Bon à savoir : en janvier, vos jours de collecte restent les mêmes qu'en 2025.

Retrouvez le calendrier de collecte

En ligne : valdegaronne.fr

Dans votre journal Val de Garonne info, distribué dans votre boîte aux lettres entre le 12 et le 23 janvier 2026.

Baisse historique

- 41% de déchets ménagers (bac gris) en 5 ans

Une baisse améliorée sur 2024/2025 grâce à la mise en place TEOMI tarification incitative compostage collectif et individuel

RÉDUISONS
NOS DÉCHETS

T'as vu,
on a un **nouvel**
emploi du temps !



LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS ÉVOLUE

*Les jours et les fréquences
de collecte changent.*

[CALENDRIER SUR VALDEGARONNE.FR](http://valdegaronne.fr)

Val de Garonne Agglo

L'ENVIRONNEMENT



SOYEZ GAGNANT EN COVOITURANT !




L'offre de mobilités s'enrichit en Val de Garonne grâce à Val de Garonne Covoit', un service de covoiturage pour tous vos trajets du quotidien opéré par l'application mobile Karos, où les conducteurs sont rémunérés et les passagers bénéficient d'un tarif très attractif ! Une expérimentation d'un an idéale pour allier transition écologique et pouvoir d'achat !



Comment ça marche ?

Val de Garonne Covoit' concerne tout trajet de 2 à 80 km sur le Val de Garonne ou bien en provenance ou à destination du Val de Garonne.

- 1 Je télécharge l'application Karos sur l'App Store ou Google Play 
- 2 Je crée mon profil en définissant mon rôle : conducteur, passager ou les deux, mon adresse de départ et d'arrivée, mes jours et mes horaires
- 3 Je choisis mes covoitureurs parmi les profils disponibles sur mon trajet
- 4 Je paye directement le conducteur sur l'appli ou je reçois directement sur mon compte bancaire la somme des covoiturages effectués le mois précédent

Pour chaque trajet :

Le conducteur est rémunéré 2€ par passager entre 2 à 20 km, puis 10 centimes par km jusqu'à 80 km. Le passager se voit proposer un tarif attractif : 50 centimes par trajet jusqu'à 30 km puis 10 centimes par km jusqu'à 80 km.

Sur ces montants, Val de Garonne Agglomération finance 1,50 € jusqu'à 20 km, puis 10 centimes d'€/km jusqu'à 30 km, soit 1,50 € à 2,50 € maximum par trajet. En moyenne, un utilisateur inscrit sur Karos économise 97 €/mois sur ses frais de mobilité.

Les petits + de Val de Garonne Covoit' :

- L'intégration des lignes de transport Evalys
- Une « garantie retour » en cas d'annulation de votre trajet retour : l'application s'engage à vous trouver une solution
- Un mode « Only Ladies » pour les femmes qui souhaitent covoiturer uniquement avec des femmes.



Annuaire



AGRICULTURE

BERTONI Sarl
Travaux Agricoles
05 53 84 07 26

RIGAUD Daniel
Travaux Agricoles
05 53 88 73 17

ASSISTANTES MATERNELLES

MAM les Petits Bouts
Rue Principale
06 34 22 31 82

BAR - RESTAURANT

BAR SNACK
« Le Sabre »
07 80 33 97 53

BEAUTÉ

COIFFURE
Petit Salon de Virginie
05 53 88 76 13

SALON ESTHÉTIQUE
Flor - Institut de Beauté
06 85 54 16 75

SALON DE TATOUAGE
Encre d'Or Tattoo
06 12 29 04 01

BOULANGERIE

BOULANGERIE PRESSE
Marion et Mickaël BARDIN
05 53 84 03 15

FLEURS

ANTHÉA FLEURS
Marion Zamparo
Fleuriste événementiel
06 86 69 84 64

BROCANTE

AU BAZAR DE FRANCIS
06 14 66 59 17

GITES - CHAMBRES D'HÔTES

GITE LA PRUNELOISE
Rue Principale
05 53 84 04 17
06 09 53 10 47

**GITE RURAL
CHAMBRE D'HOTES**
Rue Principale
05 53 84 07 97

MECANIQUE AUTO

GARAGE CHOISY
Route du Bord du Lot
05 53 83 49 84

PRÊT A PORTER

MODAS A.M.
Vêtements et accessoires
09 87 40 62 77

PRODUCTEURS

**FERME & MUSEE
DU PRUNEAU**
Domaine de Gabach
05 53 84 00 69

LA FERME DE LA BATISSE
Nelly Saudel
Volaille traditionnelle plein air
06 65 67 17 10

**LA FERME
DE PRATS DE ROUX**
Famille Saudel
Poulets, canettes, pintades, lapins
06 65 30 96 62

MAISON DU PRUNEAU
Famille Cadreils Messines
05 53 84 04 17

SANTÉ

PHARMACIE
Brigitte GISCLARD
Rue Principale
05 53 84 02 11

OSTÉOPATHE
Manon MAHE
06 50 90 12 61

**MASSAGES, REIKI
SOINS ENERGÉTIQUES**
Isabelle MONETTA
06 46 42 15 93

SERVICES COMMUNAUX

AGENCE POSTALE
05 53 84 03 00

BIBLIOTHÈQUE
05 53 83 00 75

MAIRIE
05 53 84 03 08

SERVICES SCOLAIRES

ÉCOLE MATERNELLE
05 53 84 04 24

ÉCOLE PRIMAIRE
05 53 84 37 74

GARDERIE ÉCOLE
05 53 79 08 59

TRANSPORT - TAXI

Jean-Claude WIL
06 80 70 08 83

TRANSPORTS - BUS

EVALYS
transport à la demande
05 64 63 00 47

LIGNE 444
Villeneuve - Marmande
0 970 870 870

TRAVAUX DIVERS

BATIPRO 47
Maçonnerie Carrelage
Terrassement Assainissement...
05 53 79 90 68
06 03 87 13 82

BOUDRA Frédéric
Plomberie, sanitaire
06 74 55 39 80

JM DEPAN'PLUS
Dépannages - rénovation
06 50 78 22 93

MAISON & JARDIN
M. Lechevalier
05 53 84 07 97
06 22 25 83 53

P. V. R.
Peinture, vitrerie
Revêtements murs et sols
06 27 11 23 94

TRACTO PELLE
SASU PRATS DE ROUX
06 68 56 44 46